

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

ENTRE

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Représentée par Stéphane Lemoine, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 février 2022,

Ci-après désignée par « Le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le Conseil régional Centre-Val de Loire,

Représenté par son Président, François BONNEAU,

Ci-après désigné par « Le Conseil régional » ou « La Région »

ET

La Banques des Territoires

Représenté par sa directrice régionale Sophie FERRACCI

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire. Pour ce faire, l'État et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux, la déclinaison territoriale du CPER à travers les CRTE.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités. Le CRTE permet ainsi une visibilité sur les aides pouvant être apportées par l'État, la Région, les Départements, et le cas échéant, par d'autres partenaires dans la réalisation de ces ambitions.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi des travaux est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour que le contrat de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent sous l'égide des exécutifs locaux de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants...

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit ainsi un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux. Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires. Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, ...), ainsi que la Région et le Département.

En région Centre Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux. »

Pour ce faire, l'État et le Conseil Régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil Régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022.

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil Régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer). Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France a été créée le 1^{er} janvier 2017 suite à l'approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et la fusion de cinq EPCI. Depuis 2018, la CCPEIDF regroupe 39 communes et compte 48 574 habitants (INSEE 2018) sur une superficie de 401km².

Situé à l'est du département d'Eure-et-Loir, les Portes Euréliennes d'Île-de-France occupent une position géographique stratégique à l'interface entre les pôles d'attractivité de la région francilienne (Rambouillet, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines) et ceux de la région Centre Val-de-Loire (Chartres, Dreux et Orléans).

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France a souhaité élaborer un **Contrat de Relance et de Transition Écologique** prenant notamment appui sur les objectifs du projet du territoire de 2019, mis à jour fin 2021, et sur le SCoT des Portes Euréliennes d'Île-de-France approuvé le 23 janvier 2020.

Le CRTE s'inscrit dans la continuité et en cohérence avec les programmes et contractualisations déjà engagés sur le territoire, et rappelés ci-après :

- La convention territoriale « **Action Bourgs-Centres** en Eure-et-Loir » des Communes d'Epernon et de Hanches, signée le 24 juin 2021.
- Protocole territorial « **Action Bourgs-Centres** en Eure-et-Loir » de la Commune Auneau – Bleury – Saint – Symphorien, signé le 30 janvier 2021.
- Convention d'étude globale « **Action Bourgs-Centres** en Eure-et-Loir » de la commune de Gallardon, signée le 20 février 2020.
- « **Action Bourgs-Centres** en Eure-et-Loir » de la commune de Nogent-le-Roi : étude globale en cours.

- Convention d'adhésion au dispositif **Petites Villes de Demain** (PVD) des communes d'Epernon et de Nogent-le-Roi, dont la signature est prévue simultanément, le 14 mars 2022.
- Contrat **Territoires d'industrie** Pays de Dreux – Portes Euréliennes d'Ile-de-France 2020-2024, signé suite à un protocole d'accord signé le 19 juin 2019 pour la période 2019-2022,
- **Convention Territoriale de Services aux Familles** (CTSF) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) signée le 15 octobre 2020 pour la période 2021-2025
- **Contrat régional de solidarité territoriale** (CRST) signé avec le Conseil régional le 30 novembre 2015 pour la période 2015-2021, et son avenant n°4 (bilan à mi-parcours) signé le 13 février 2020). Le futur contrat avec la Région est en cours d'élaboration.

Le diagnostic du territoire, présentant les caractéristiques du territoire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, ses atouts et faiblesses ainsi que ses grands enjeux, fait l'objet de l'annexe 1.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune des axes transversaux et interdépendants que sont la transition écologique et la cohésion territoriale, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux : acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire. Le partenariat construit autour de ce contrat participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 24 février 2022 par délibération du Conseil Communautaire :

- **Ambition 1 : Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement « entre ville et campagne »**
 - Objectif 1 : Conserver l’attractivité du territoire en préservant les équilibres générationnels
 - Objectif 2 : Renforcer les centralités sur le territoire, en organisant l’offre résidentielle, dans une démarche de sobriété foncière
 - Objectif 3 : Équilibrer l’offre commerciale en favorisant le commerce de proximité et en développant une offre commerciale complémentaire
 - Objectif 4 : Améliorer la proximité en développant l’offre en équipements et en services à la population
 - Objectif 5 : Favoriser les déplacements des habitants en s’appuyant sur des mobilités douces et durables

- **Ambition 2 : Renforcer la dynamique économique et engager le territoire dans la transition écologique**
 - Objectif 1 : Conserver l’identité économique du territoire tout en permettant la diversification de ses activités (économie résidentielle notamment)
 - Objectif 2 : Accompagner la transition écologique au sein de l’économie agricole du territoire
 - Objectif 3 : Guider le territoire vers la transition énergétique afin de lutter contre les effets du changement climatique
 - Objectif 4 : Développer l’accessibilité au numérique pour tous les usagers du territoire

- **Ambition 3 : Préserver et développer les atouts et ressources du territoire dans une perspective d’inclusion de tous les habitants**
 - Objectif 1 : « Préserver les formes urbaines et apporter des réponses adaptées aux différents parcours résidentiels »
 - Objectif 2 : « Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique naturel ou bâti des centres urbains »
 - Objectif 3 : « Préserver les continuités écologiques et milieux aquatiques »
 - Objectif 4 : « Affirmer l’identité paysagère comme support au développement d’un tourisme de nature et d’itinérance »
 - Objectif 5 : « Gérer durablement les ressources et les risques qu’elles peuvent induire »

En cas d’évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant.

Les orientations stratégiques sont détaillées dans l’annexe 2.

Article 4 – Le plan d’actions

Le plan d’actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Un premier recensement de ces opérations est décrit dans le tableau joint en annexe 2.

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l'objet d'un examen spécifique par le comité des financeurs afin d'être proposés par la suite à l'intégration du contrat de relance et de transition écologique.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Le territoire est concerné par les dispositifs rappelés à l'article 1.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées. La Région étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre le CRTE et le CRST 2022-2028 est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

4.2. Validation des actions

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les actions et projets du CRTE sont décrits dans des fiches en annexe 3.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur [l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.](#)

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la

signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires concernés.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

En particulier, la CCPEIDF est engagée dans le dispositif Territoires d'Industrie avec la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (l'ANCT, les opérateurs CEREMA, ADEME, la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;

- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les développeurs (transversaux ou thématiques) le cas échéant financés par la Région pourront être mobilisés pour participer à l'animation et au suivi du CRTE, pour une articulation optimale entre le CRTE, le CRST, les dispositifs « Petites Ville de Demain » et « Bourgs-Centre ».

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Il s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être travaillé en transversalité avec les autres services de la collectivité afin de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Le cas échéant, les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs figurent en annexe 4.

6.4. Engagements du Conseil régional Centre-Val de Loire

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exercera principalement au titre de sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : atouts touristiques des territoires, Projets Alimentaires Territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,

- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique ...

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés dans la préparation du futur CRST 2022-2028 et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens.

Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région. **Toutes les subventions indiquées dans les fiches actions en annexe sont donc prévisionnelles.**

Elle s'engage à désigner un ou des référents (réfèrent politique et réfèrent(s) issu(s) des services) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6. 5. Engagements communs de l'État et de la Région Centre Val de Loire

L'État et la Région Centre-Val de Loire s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants.

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le [montant des soutiens apportés](#).

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Le Comité régional des financeurs prévu à l'article R1232-11 du code général des collectivités territoriales assure la coordination des engagements financiers pour les projets présentés dans le cadre de ce contrat. Chaque financeur reste toutefois décideur et responsable des moyens qui le concernent.

Le Comité régional des financeurs peut mener une évaluation des projets mis en œuvre dans la région, en lien avec les équipes nationales de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. En tout état de cause, il assure le suivi de la mise en œuvre du programme dans la Région Centre-Val de Loire.

6. 6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6. 7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet d'Eure-et-Loir, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, des services de l'État, du Président du conseil régional ou son représentant, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE. L'ADEME et la Caisse des dépôts – Banque des territoires seront associés au COPIL en tant que de besoin, en fonction de la pertinence ou de la nature des projets retenus.

En fonction de l'ordre du jour des réunions, d'autres interlocuteurs pertinents pourront être invités.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il associe les représentants des différents cosignataires du contrat, ainsi que le représentant du Conseil départemental. En fonction de l'ordre du jour des réunions, d'autres interlocuteurs pertinents pourront être invités (communes membres de la CCPEIDF et porteuses de projets, experts techniques...).

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les signataires s'accordent sur la mise en place d'un socle d'indicateurs communs à l'ensemble des projets inscrits au CRTE :

- Nb d'emplois créés
- GES économisés
- KWh économisés
- Hectares artificialisés

Ce socle pourra être enrichi, projet par projet, d'autres indicateurs spécifiques d'évaluation.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

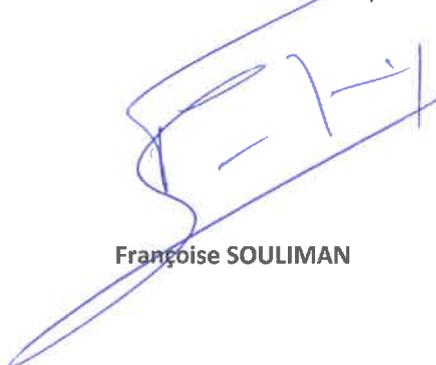
Signé à Chartres, le 14 mars 2022

Le Président de la CCPEIDF



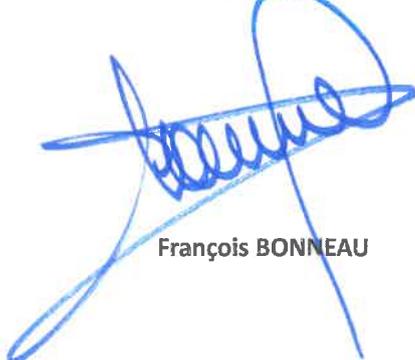
Stéphane LEMOINE

Le Préfet d'Eure-et-Loir,



Françoise SOULIMAN

Le Président du Conseil régional
Centre Val de Loire



François BONNEAU

La Directrice Régionale de la Banque des Territoires



Sophie FERRACCI

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Présentation du territoire de la Communauté de Communes de Portes Euréliennes

Annexe 2 – Orientations stratégiques et plan d’actions-projets

Annexe 3 – Fiches actions 2022

ANNEXE 1

Présentation du territoire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France

1- Un territoire à l'interface de la région francilienne et de la région Centre Val-de-Loire

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France a été créée le 1^{er} janvier 2017 suite à l'approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Elle est le résultat de la fusion de cinq EPCI :

- La communauté de communes de la Beauce Alnéloise (24 communes) ;
- La communauté de communes des Quatre Vallées (12 communes) ;
- La communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon (10 communes) ;
- La communauté de communes du Val Drouette (5 communes) ;
- La communauté de communes du Val de Voise (6 communes).

Suite au départ en 2018 de 16 communes pour la communauté d'agglomération Chartres Métropole et la communauté de communes Cœur de Beauce, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France regroupe à présent 39 communes. Le territoire compte 48 574 habitants (INSEE 2018) sur une superficie de 401km².

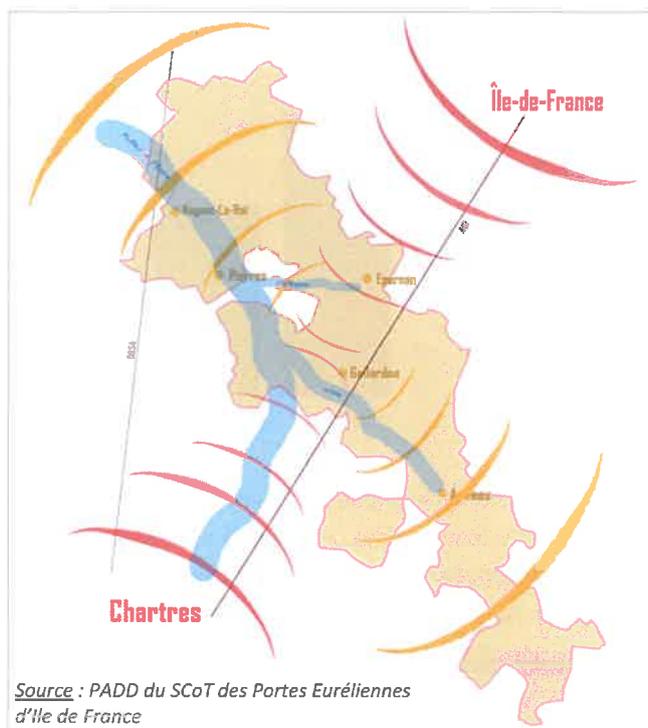
Située à l'est du département d'Eure-et-Loir, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France occupe une position géographique stratégique à l'interface entre les pôles d'attractivité de la région francilienne (Rambouillet, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines) et ceux de la région Centre Val-de-Loire (Dreux, Chartres et Orléans). Le territoire bénéficie, en outre, de nombreuses qualités paysagères et patrimoniales qu'il tire de sa localisation, au croisement de grands paysages, entre la plaine de la Beauce, la Vallée Royale de l'Eure et les paysages du Perche. Il se caractérise notamment par un réseau de vallées qui entaillent la **plaine agricole de la Beauce et ponctuent le paysage de crêtes et de coteaux boisés.**



La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France dispose d'une organisation spatiale bien structurée autour de cinq pôles, issus des anciennes communautés de communes, qui irriguent le territoire en emplois (en 2014, ces pôles accueillaient près de 70% des emplois du territoire) et facilitent l'accessibilité aux services, commerces et équipements de l'intercommunalité :

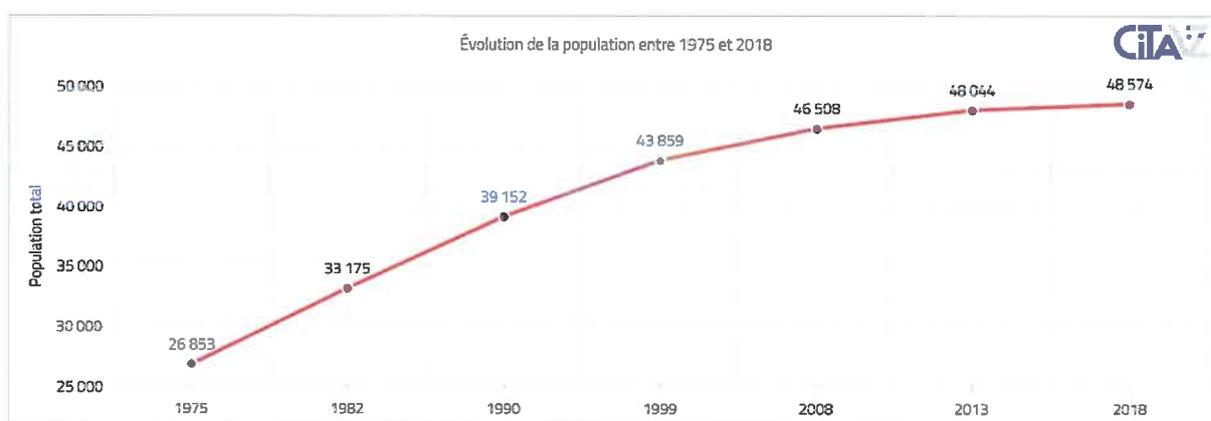
- **Nogent-le-Roi** (3 981 habitants en 2019) et les communes alentour regroupent environ 15 000 habitants ;

- **Épernon** (5 634 habitants en 2019), où est notamment implantée la zone d'activités économiques du Val Drouette, constitue un pôle urbain majeur du territoire, au contact des Yvelines ;
- **Pierres**, dans la vallée de l'Eure et qui jouxte la commune de Maintenon (rattachée à la CA de Chartres Métropole) compte 2 756 habitants en 2019,
- **Gallardon** (3 693 habitants en 2019), constitue le pôle le plus central du territoire ;
- **Auneau-Bleury-Saint-Symphorien**, dans la plaine de la Beauce, est la commune la plus peuplée de la CCPEIDF (plus de 6 090 habitants en 2019), et connaît une dynamique démographique soutenue sur la période 2013-2018.

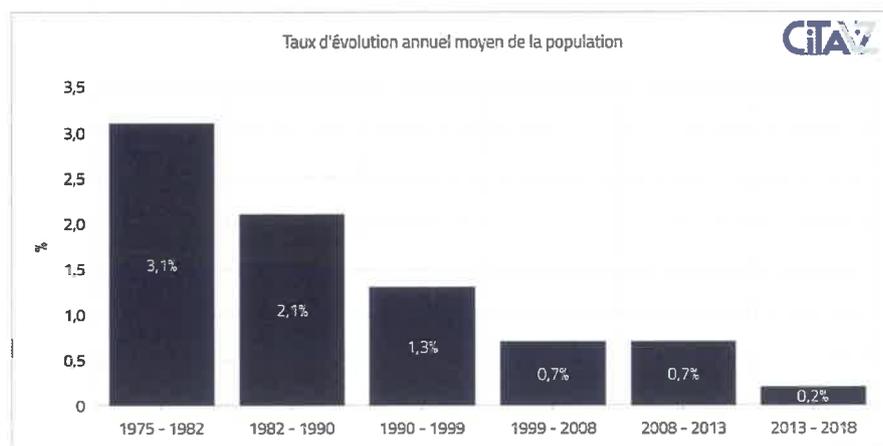


Le territoire bénéficie également d'une bonne desserte routière, assurée par des infrastructures telles que l'A10 (autoroute « Aquitaine », reliant Paris à Bordeaux via Orléans, Blois, Tours, Poitiers et Niort), l'A11 (autoroute « Océane », qui relie Paris à Nantes via Le Mans et Angers.), la RD910 (ex RN10, qui relie Paris Porte de Saint Cloud à Châteaudun) et la RN12 (Paris Porte de Saint Cloud à Brest). Trois gares complètent le maillage des mobilités : les gares d'Épernon (2 500 voyageurs par jour en moyenne) et de Saint-Piat sont situées sur la ligne Paris Montparnasse-Chartres, celle d'Auneau permet de rejoindre la gare de Paris Austerlitz et celle de Tours.

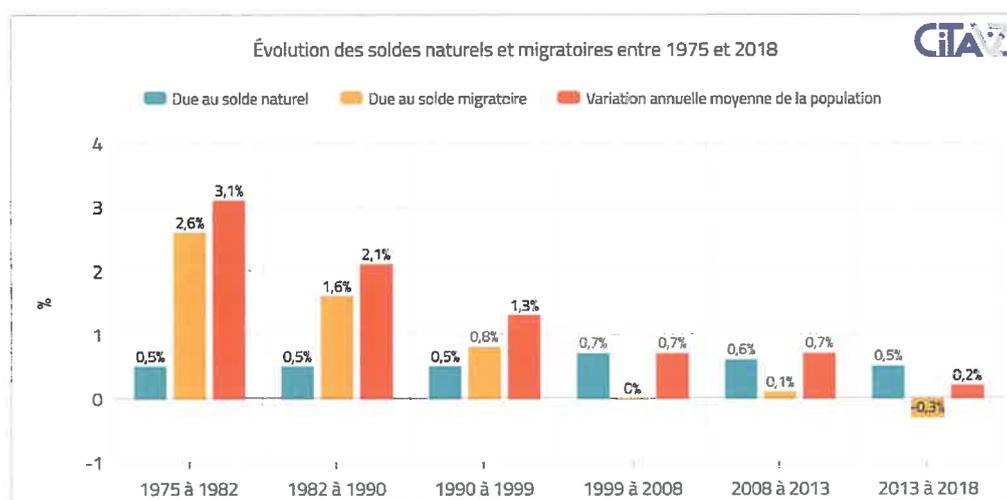
2- Un territoire à la recherche d'une nouvelle attractivité



Depuis 1975, le territoire connaît une croissance démographique continue avec une population ayant presque doublé en l'espace de 4 décennies, avec 48 574 habitants en 2018. Cependant, si la dynamique était toujours positive sur cette période, elle connaît depuis plusieurs années un ralentissement progressif. Sur la période 2013-2018, la population a augmenté moins rapidement (+0,2% / an) en comparaison avec la période 2008-2013 (+0,7% / an).

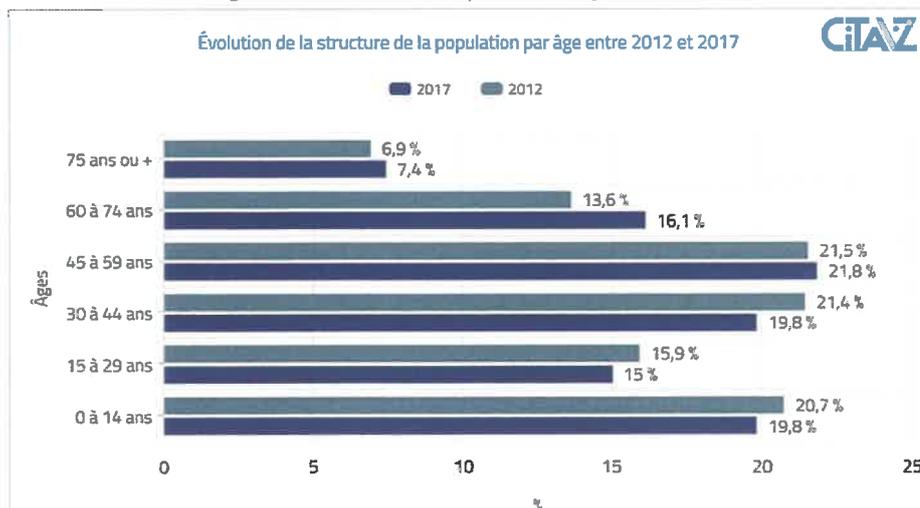


Ce ralentissement s'explique par l'évolution liée au solde migratoire, qui est pour la première fois négatif sur la période 2013-2018 (-0,3%), après déjà une quasi-stagnation sur 1999-2013. Cela témoigne de la progressive perte d'attractivité du territoire comparé à la période 1975-1982 par exemple, alors que la croissance démographique était principalement due au solde migratoire (+2,6%). L'évolution positive liée au solde naturel sur cette période est similaire à celle des périodes passées (aux alentours de +0,5%), permettant de compenser le solde migratoire négatif.

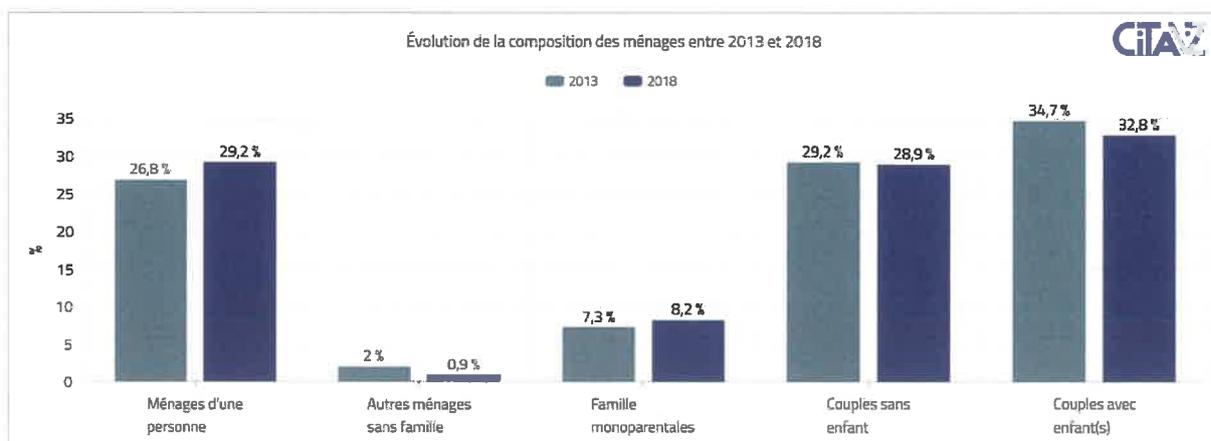


Le territoire, comme beaucoup d'autres intercommunalités françaises, est également concerné par le vieillissement de sa population : les classes d'âges de 45 à 75 ans et plus ont augmenté entre 2012 et 2017, les 0-44 ans ayant diminué.

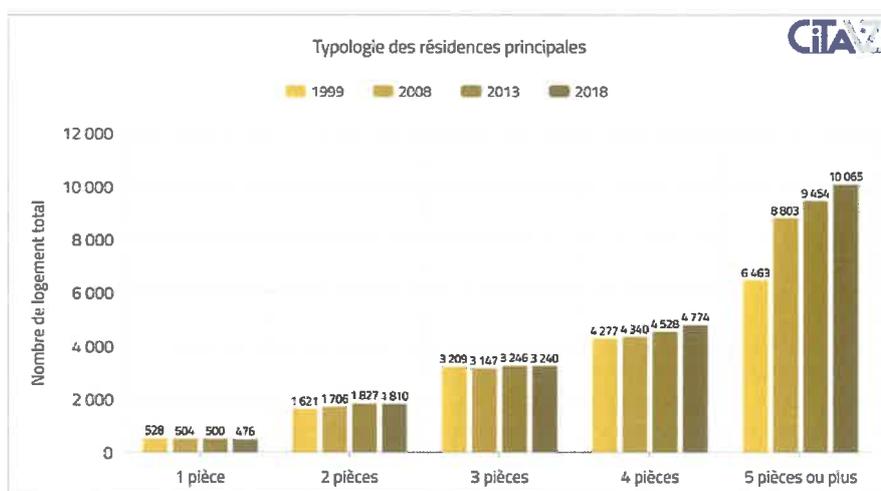
La classe des 45-59 ans est toujours la plus importante (21,8%), suivie des 30-44 ans et des 0-14 ans qui composent chacune environ 20% de la population. La population reste encore relativement jeune, avec un indice de jeunesse de 1,12.



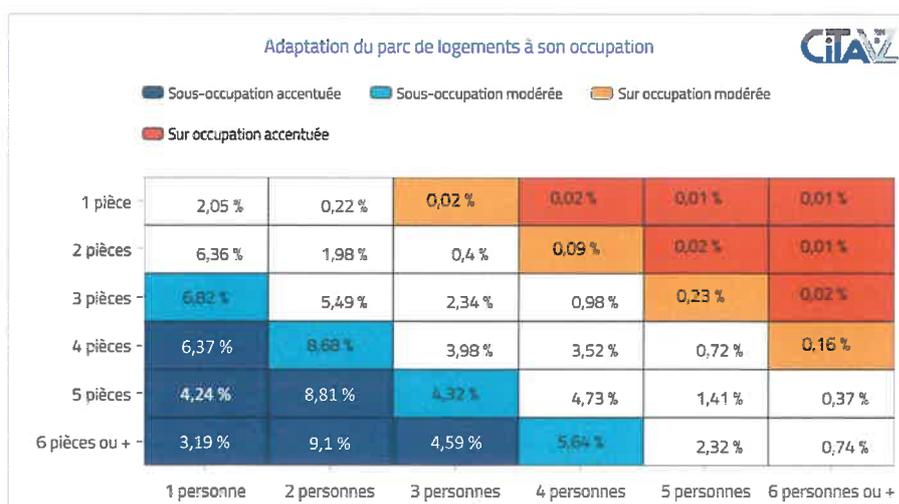
Par ailleurs, près d'un tiers des ménages du territoire en 2018 sont des couples avec enfants. Il s'agit du type de ménage le plus représenté (32,8%), mais qui a aussi le plus diminué entre 2013 et 2018 (-1,9%). En revanche, la part de ménages d'une personne est celle qui a le plus augmenté sur cette période (+2,4%), en lien avec le vieillissement de la population. Ce phénomène implique donc la nécessité de considérer le renouvellement de la population, ainsi que le développement d'une offre de services et de logements adaptés aux évolutions démographiques.



Le parc de logements de la CCPEIDF est principalement constitué de grands logements individuels à 5 pièces ou plus. La grande majorité des logements sont des maisons (77%) et sont occupées par leur propriétaires (88% de résidences principales, 4,8% de logements occasionnels et résidences secondaires).

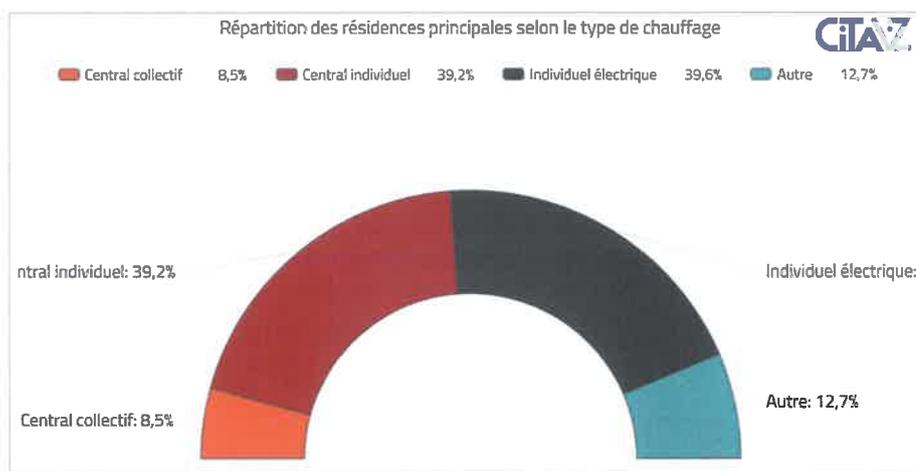


Cette typologie permet de répondre aux besoins des familles, bien que les grands logements fassent parfois

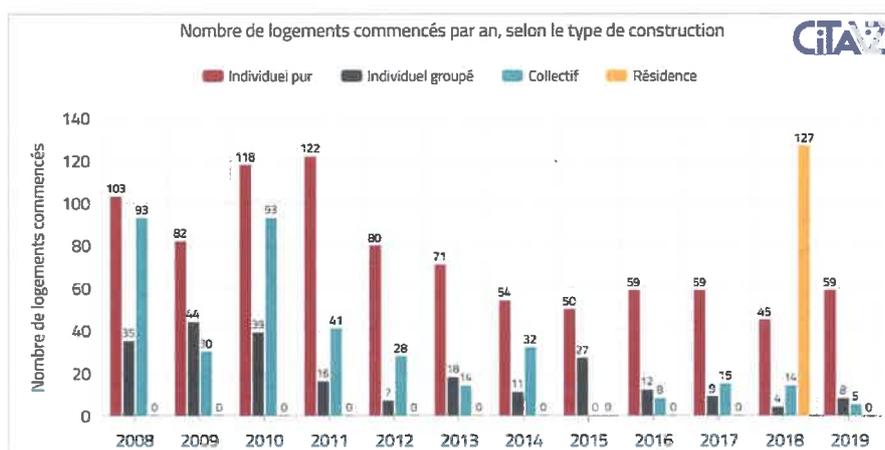


l'objet d'une sous-occupation. Cette inadaptation du parc pour les petits ménages est liée à la diminution progressive de la taille des ménages depuis les années 1970. En 2018, cette dernière est en effet de 2,37 personnes par ménage contre 2,9 en 1975.

Une partie des logements du parc présente aussi des problématiques liées à son ancienneté (près de 40% d'entre eux ont été construits avant 1970), ce qui pose la question du confort énergétique, alors que près de 40% des logements utilisent un chauffage individuel électrique, très énergivore.



Quant à la dynamique de construction, celle-ci est à la baisse depuis 2008, avec une construction individuelle largement privilégiée. La période 2008-2011 est marquée par le commencement de la construction de plus de 150 logements par an, et une importante part de logements collectifs démarrés sur les années 2008 et 2010 (93 chacun). Sur les années suivantes, le nombre de logements commencés, qu'ils soient individuels ou collectifs, a été moindre, même si l'année 2018 se démarque par le démarrage de **127 logements en résidence** (de type foyer, maison de retraite, EHPAD...). En 2019, 72 logements ont été lancés dont 59 logements en individuel pur. Cette diminution du nombre des constructions commencées peut être corrélé avec le ralentissement de la croissance démographique.



Le taux de vacance des logements est de 7,1%, légèrement au-dessus du seuil d'une vacance structurelle.

Afin de promouvoir une sobriété foncière et le renforcement des polarités structurelles, le territoire met par ailleurs en œuvre plusieurs dispositifs de dynamisation et de rénovation du bâti : ainsi, les communes d'Épernon, Hanches, Gallardon, Auneau-Bleury-Saint-Symphorien et Nogent-le-Roi participent au programme départemental « **Action Bourgs-centres** ». Ce dispositif porte sur la mise en valeur des qualités patrimoniales de ces communes, mais aussi sur le dynamisme économique à travers le soutien aux commerces de proximité et à l'amélioration des mobilités de proximité ainsi que la construction et la réhabilitation de logements. La mise en œuvre de ces programmes permet également de compléter l'offre de services et de commerces à la population pour renforcer les bassins de vie, de limiter les mobilités quotidiennes évitables, de proposer des actions sur le logement et de participer au développement de l'attractivité touristique du territoire.

Bien qu'elle souffre de la forte concurrence de la région parisienne dans ce secteur, la CCPEIDF dispose pourtant d'une multitude d'atouts, au premier rang desquels on trouve la présence de nombreux éléments patrimoniaux, tant bâtis que naturels. On peut ainsi mentionner les jardins du Bois Richeux, jardin médiéval et conservatoire végétal qui entourent une ferme celte ayant appartenu à Madame de Maintenon, ou encore le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la ville d'Épernon.



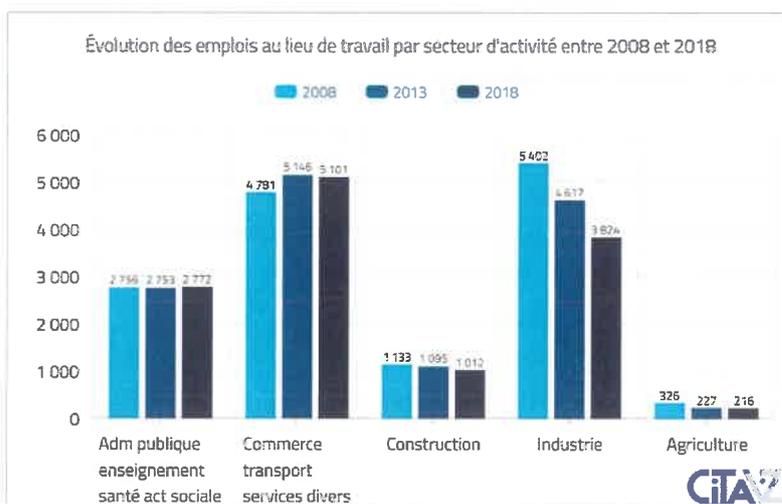
JARDIN DU BOIS RICHEUX, IMAGE : BOISRICHEUX.COM

Un office du tourisme a ainsi été créé en 2017 pour porter la politique touristique. La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France développe par ailleurs des activités de loisirs à travers du tourisme d'itinérance : plusieurs grandes randonnées traversent le territoire (Chemin de Compostelle, GR655, SGR Vallée de l'Eure) ainsi que la Véloscénie (itinéraire cyclable reliant Paris au Mont Saint Michel).

3- Un territoire historiquement industriel qui bénéficie de sa proximité avec la région francilienne

L'attractivité résidentielle du territoire est historiquement amplifiée par une forte présence de l'industrie. Il y a aujourd'hui 15 zones d'activités dans la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France. Principalement situées aux abords des pôles urbains, elles constituent le troisième pôle économique du Département. Ainsi, la plus importante d'entre elles, la zone d'activités du Val Drouette, comprend 70 entreprises et offre 3 100 emplois. Leurs domaines d'activités sont assez variés puisqu'elles s'inscrivent dans les secteurs agro-alimentaire, cosmétique (en lien avec du pôle régional de compétitivité « Cosmetic Valley ») et pharmaceutique, ou encore ceux de la métallurgie, de la plasturgie ou de l'automobile.

La localisation du territoire, limitrophe de la région francilienne, lui permet d'accueillir des entreprises qui souhaitent inscrire leur activité dans ce territoire tout en conservant des prix d'acquisition plus faibles, une fiscalité attractive et un cadre de vie qualitatif pour leurs salariés. Toutefois, après une hausse continue du nombre d'emplois sur le territoire, la dernière période (2008-2018, données INSEE) s'est traduite par une baisse importante de 1 081 emplois principalement dans le secteur industriel. Cette tendance reste cependant encore à confirmer sur la période la plus récente.



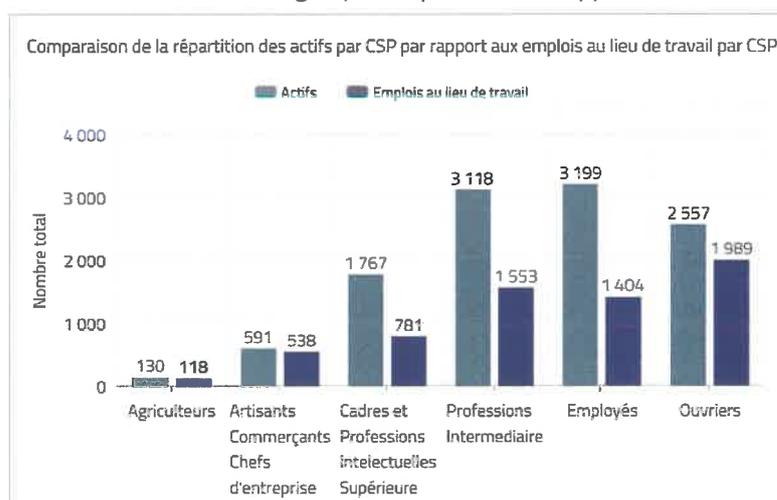
A cet égard, le territoire s'inscrit dans une démarche d'innovation et de soutien à l'industrie notamment à travers son adhésion au Programme « **Territoires d'industrie** », en coopération avec l'agglomération du Pays de Dreux. Ce dispositif vise à soutenir les entreprises et les actifs dans le secteur industriel, en développant la formation en lien avec les filières présentes sur le territoire et en proposant des initiatives de soutien. Afin de porter une politique d'innovation et d'inscrire l'industrie dans la transition énergétique, les Portes Euréliennes d'Île-de-France adhèrent également à la démarche d'**Écologie Industrielle et Territoriale** (EIT) sur la zone d'activités du Val Drouette et désirent l'étendre à d'autres pôles du territoire. Cette démarche, qui vise à diminuer les consommations d'énergies, à développer et généraliser l'usage d'énergies renouvelables, consiste également à mutualiser les flux entre les entreprises du territoire.

Quant aux créations d'établissements, elles laissent désormais à penser que les Portes Euréliennes d'Île-de-France connaissent une transformation de leurs fonctions économiques, qui se traduit par une tertiarisation des activités. Ainsi, il se crée désormais sur le territoire plus d'entreprises dans les secteurs des activités de services, du commerce et du transport que dans le domaine de l'industrie. Pour autant, cette tertiarisation se fait en faveur d'une montée en compétences des entreprises puisque les créations d'établissements montrent qu'il s'agit d'activités spécialisées de services.

En revanche, du fait de l'industrialisation précoce du territoire, l'activité agricole y est relativement peu présente, hormis pour le Sud du territoire situé dans la Plaine de Beauce. Même si l'activité agricole est tournée vers la culture des COP (céréales, oléagineux, protéagineux), on note cependant la diversification de certaines exploitations et le développement d'activités plus spécifiques telles que la vente à la ferme, l'élevage de chèvres ou encore la culture de la spiruline, etc. Le programme « Territoires d'Industrie » pourrait également permettre de développer des filières en circuit court en lien avec la production locale, comme c'est le cas dans l'agglomération du Pays de Dreux par exemple avec le développement d'une filière d'exploitation de la production de miscanthus. 11 communes du territoire se trouvent dans le périmètre de l'IGP Ile-de-France (indication géographique protégée) et la diversification agricole pourrait également passer par la vigne.

Sur le territoire, le chômage touche particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans (23,8% en 2018). Le déficit d'emplois provoque également un décalage qui touche toutes les catégories d'âge et catégories socio-professionnelles, hormis celles des agriculteurs et des artisans.

Ce décalage entre les qualifications des actifs et les emplois proposés sur le territoire est induit par un caractère de plus en plus résidentiel mais a pour conséquence des mobilités pendulaires très importantes, alors même que le territoire accueille des actifs venus de territoires voisins. A cet égard, et en plus de développer des initiatives de soutien à l'économie, la communauté de communes des **Portes Euréliennes d'Île-de-France** porte également une réflexion sur les mobilités, notamment pour les actifs, à travers l'élaboration d'un schéma des déplacements. Celui-ci porte des objectifs de développement des transports en commun, du transport à la demande et des mobilités douces sur le territoire à destination des actifs pour leur permettre de rejoindre les différentes gares.



4- Un territoire qui se résidentialise et améliore ses services à la population pour faire face aux transitions

Ainsi, l'analyse prospective du territoire illustre un phénomène de résidentialisation qui concurrence la place de l'activité et des emplois dans la sphère productive. La résidentialisation s'accompagne de nouveaux besoins en matière de déplacements et de logements, mais également d'équipements, de services et de commerces. A ce titre, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France met en œuvre plusieurs dispositifs qui permettent de répondre à l'évolution des besoins de la population : **le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) et la CTSF (Convention Territoriale de Services aux Familles)**.

Ces deux dispositifs permettent notamment de structurer et développer l'offre en équipements sur le territoire même si celui-ci dispose déjà d'un bon taux d'équipements, notamment à destination de la jeunesse. En outre, il est à noter la création d'un lycée sur la commune de Hanches dont l'ouverture est prévue pour septembre 2023.

Grâce à l'efficacité de l'armature territoriale, l'offre commerciale sur le territoire est relativement complète et permet d'enrichir les différents bassins de vie. Même s'il existe quelques carences, comme dans les commerces pour l'équipement de la maison (électroménager, ameublement) par exemple, le territoire porte des objectifs de maintien de la proximité qui s'avèrent payants, notamment dans la concurrence vis-à-vis des zones commerciales périphériques. La politique de développement des équipements et de renforcement des services et de l'offre commerciale de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France vise ainsi à anticiper et à répondre aux mutations démographiques et fonctionnelles en cours.

Le territoire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France doit également faire face à de nombreux défis dans le contexte du changement climatique. Il dispose notamment d'un mix énergétique fortement carboné, qui repose principalement sur des ressources fossiles tandis que le développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire a été limité. Outre la démarche d'élaboration du **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)** qui devrait permettre de mettre en œuvre des actions pour la diversification des sources d'énergie, on note des initiatives intra-territoriales, comme le projet de valorisation de la chaleur fatale du centre de valorisation énergétique à Ouarville. Par ailleurs, la gestion de la ressource en eau et la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) constituent également des enjeux importants des Portes Euréliennes d'Île-de-France, sur toute la durée de la mandature 2020-2026.

Remarque :

Il est à noter que certains éléments d'analyse ne transparaissent pas dans les chiffres 2018, tels que présentés. En effet, depuis la crise sanitaire de 2020, on constate un regain d'attractivité pour le territoire : beaucoup de bien immobiliers ont été acquis sur le territoire, des familles ont quittés l'Île-de-France pour l'Eure-et-Loir, entraînant une hausse des effectifs dans les écoles et les collèges.

Analyse des forces et faiblesses du territoire

Thématique	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Organisation territoriale	Une armature territoriale structurée et efficace qui permet d'irriguer le territoire en emplois, commerces et services.	Le poids démographique de certains pôles (Épernon et Auneau par exemple) et des faiblesses sur certaines offres de services et d'équipement. Un phénomène de dégradation du patrimoine qui nuit à l'attractivité, notamment touristique et résidentielle.	La mise en œuvre du dispositif « <i>Action Bourgs-Centres</i> ».	La concurrence des pôles limitrophes de la région francilienne (Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines) et de la région Centre-Val de Loire (Dreux, Chartres)
Démographie, cadre de vie et habitat	Une population encore jeune, un solde naturel qui soutient la croissance démographique Une offre résidentielle qui correspond bien aux besoins des familles. Un bon taux de services, de commerces et d'équipements à la population. Un cadre de vie naturel, paysager et patrimonial de qualité.	Un solde migratoire devenu négatif, qui marque une baisse d'attractivité du territoire Un phénomène de vieillissement et de décohabitation de la population Une dominante de grands logements, pour partie sous-occupés Un parc ancien et énergivore Une offre de services et d'équipements spécifiques à conforter.	La localisation du territoire et son attractivité résidentielle qui porte la dynamique de construction. La mise en œuvre du dispositif « <i>Action Bourgs-Centres</i> » pour dynamiser les polarités du territoire et du dispositif Petites Villes de Demain. La construction d'un lycée dans la commune de Hanches (prévu pour 2022). La mise en œuvre du CRST et de la CTSF.	Un parc de logements en décalage avec l'évolution de la population, qui ne permet pas totalement le parcours résidentiel des habitants. La concurrence des pôles de la région francilienne et de leurs aménités, notamment auprès des jeunes populations. La consommation foncière au détriment de la qualité paysagère, naturelle, écologique et du développement de l'activité agricole sur le territoire.
Patrimoine naturel et bâti, tourisme et culture	Des atouts patrimoniaux et naturels nombreux. Des infrastructures déjà existantes pour le tourisme d'itinérance et de nature (GR, Véloscénie...).	Une offre culturelle trop peu développée.	Les actions portées par l'office de Tourisme de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.	La concurrence de l'offre touristique de la région francilienne (hébergement, patrimoine, culture).

Thématique	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Économie et emploi	<p>Une forte présence de l'industrie avec des groupes industriels de premier ordre.</p> <p>Des activités tertiaires à forte valeur ajoutée en plein développement.</p> <p>Une offre constituée de commerces de proximité.</p>	<p>Une activité agricole hyper-spécialisée dans les COP et des initiatives de diversification et de conversion encore marginales à l'échelle du territoire.</p> <p>Le décalage entre les qualifications des actifs et l'offre d'emploi sur le territoire.</p>	<p>Le développement du tourisme de nature pour la diversification des activités agricoles (gîtes et visites à la ferme, filières locales).</p> <p>Le programme « <i>Territoires d'Industrie</i> ».</p> <p>La démarche d'écologie Industrielle.</p>	<p>Les mutations de l'industrie et la baisse de l'emploi dans ce secteur sur le territoire.</p> <p>Le départ des jeunes populations et le non-renouvellement des actifs sur le territoire.</p> <p>La concurrence entre la sphère productive (industrie, agriculture) et le développement de la sphère résidentielle (services) sur le territoire.</p>
Mobilités	<p>Des mobilités vers l'extérieur du territoire très performantes grâce au maillage routier et ferroviaire.</p> <p>Des infrastructures de mobilité douce préexistantes.</p>	<p>Les mobilités pendulaires très importantes qui reposent sur l'autosolisme du fait de l'absence de transports en commun à l'échelle du territoire pour se rendre jusqu'aux gares ou entre les différentes communes.</p> <p>Des mobilités internes au territoire peu développées.</p> <p>Des discontinuités dans les mobilités douces.</p>	<p>L'arrivée du Lycée à Hanches et le développement de mobilités douces en lien avec cet équipement.</p> <p>L'élaboration d'un schéma des déplacements qui a permis de structurer la politique territoriale sur les mobilités douces.</p>	<p>La résidentialisation du territoire et le développement exponentiel des mobilités pendulaires.</p>
Transition écologique et environnement	<p>Un territoire au cadre naturel préservé.</p> <p>Une armature territoriale efficace avec une offre commerciale et de services qui limitent les déplacements de consommation des habitants.</p>	<p>Un territoire dépendant des énergies fossiles et au mix fortement carboné.</p> <p>La dépendance du territoire à l'automobile.</p>	<p>L'élaboration du PCAET qui a permis de structurer la politique et les actions du territoire pour engager la transition écologique.</p> <p>Les initiatives portées par le secteur de l'industrie sur le territoire pour limiter son impact sur l'environnement (Écologie Industrielle Territoriale notamment).</p> <p>Des actions portées entre autres sur la gestion des déchets (valorisation de la chaleur fatale, campagne de vente de composteurs, etc.).</p>	<p>Des possibilités de développement des énergies renouvelables parfois contraintes.</p> <p>La résidentialisation du territoire et l'artificialisation des sols au détriment des fonctions écologiques qu'ils remplissent (stockage du carbone, alimentation).</p>

Identification des enjeux stratégiques

Thématique	Tendances observées	Force / Faiblesse	Enjeux en lien
Organisation du territoire	Une armature territoriale hiérarchisée et efficace mais des polarités qui présentent cependant des faiblesses du point de vue du logement, de l'offre commerciale et de services.	-	Le renforcement des polarités du territoire par la mise en œuvre des dispositifs de revitalisation des centre-bourgs.
	Un territoire très attractif du fait du cadre de vie qu'il propose, entre ville et campagne.	+	Conforter l'attractivité du territoire auprès des familles tout en limitant le départ des jeunes
Démographie, cadre de vie et habitat	Un parc de logement qui répond bien aux besoins des familles mais qui ne permet pas de satisfaire tous les parcours résidentiels (personnes âgées, jeunes).	-	L'adaptation du parc de logements afin de favoriser le maintien et l'arrivée des actifs et jeunes actifs sur le territoire
	Des mutations démographiques avec un vieillissement de la population de plus en plus marqué et un départ des jeunes.	-	L'adaptation et le développement d'équipements en lien avec les besoins de la population : filières de formation, équipements de santé, logements intergénérationnels, etc.
Patrimoine naturel et bâti, tourisme et culture	Des infrastructures de tourisme itinérant développées (GR, Véloscénie).	+	Le confortement des infrastructures existantes, la résorption des discontinuités.
	Une concurrence de la région francilienne pour le développement du tourisme sur le territoire	-	Le développement d'infrastructures touristiques (hébergement, activités de loisirs...).
Économie et emploi	Un territoire aux atouts patrimoniaux, naturels et paysagers très nombreux.	+	La préservation et la mise en valeur des atouts patrimoniaux et naturels du territoire.
	Un territoire historiquement industriel avec un positionnement encore très affirmé malgré une chute du nombre d'emplois.	+	Le soutien à l'activité industrielle sur le territoire et à ses salariés avec la mise en œuvre du programme « Territoires d'Industrie » : formation, innovation, durabilité.
	Une activité agricole qui pâtit de la concurrence de l'industrie mais qui engage des actions pour sa diversification.	+	L'appui de l'activité agricole afin de faciliter sa diversification, le développement de filières intra-territoriales et la conversion d'exploitants.
Mobilités	Un territoire de plus en plus tourné vers la sphère résidentielle.	+/-	L'adaptation de l'offre commerciale et de services aux nouvelles dynamiques du territoire tout en favorisant des principes de proximité et de durabilité.
	Une desserte routière et ferroviaire efficace mais des faiblesses dans la desserte en transport en commun et le développement des infrastructures de mobilité douces à destination des habitants, et notamment des actifs.	-	Le développement des transports en commun (lignes de bus, covoiturage) et des mobilités douces sur le territoire (pistes cyclables, chemins pédestres).
Transition écologique et environnement	Un territoire dépendant de l'automobile malgré une hausse du recours à des mobilités durables engendrée par l'importance des mobilités pendulaires.	-	Le développement d'infrastructures de mobilités à destination des actifs et la réduction des mobilités pendulaires
	Une attractivité qui peut se traduire dans certains secteurs du territoire par une artificialisation des sols conséquente.	-	Un objectif de sobriété foncière à atteindre par des mesures de densification, de mutualisation et de réhabilitation énergétique du bâti.

ANNEXE 2

Orientations stratégiques

Ambition n°1 : Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »

Le territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France est fortement influencé par les dynamiques des territoires voisins avec d'un côté la région parisienne, et de l'autre l'agglomération chartraine. Cette situation géographique stratégique a été un réel atout pour l'intercommunalité et lui a permis de développer son attractivité (démographique et économique), avec une augmentation continue de la population depuis la fin des années 1960. L'image d'un territoire « *actif et dynamique* » a ainsi pu être affirmée, avec l'arrivée massive de jeunes ménages. L'identité du territoire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France repose également sur son économie principalement basée sur le secteur industriel.

La collectivité a pour volonté d'organiser le fonctionnement et de valoriser le cadre de vie « *entre ville et campagne* » de manière cohérente et adaptée aux besoins de ses habitants. Afin de répondre à cet enjeu, l'organisation spatiale du territoire proposée au sein du SCoT repose sur deux principes de base : la proximité et la complémentarité. Le principe de proximité se réfère notamment aux objectifs de production de logements dont la bonne répartition sur le territoire doit à la fois intégrer des objectifs de limitation de la consommation d'espaces dans une logique de sobriété foncière mais également de réduction des déplacements individuels. Il s'agit pour cela de renforcer et de favoriser le développement de logements au sein des différents pôles du territoire afin de concentrer la population à proximité des zones d'emploi et de l'offre de commerces, d'équipements et de services. La complémentarité au sein de la CCPEIDF doit quant à elle se concentrer sur les enjeux liés au développement commercial qui présente plusieurs problématiques à l'échelle du territoire (évasion et équilibre commercial entre centre-ville et périphérie).

Objectif 1 : « Conserver l'attractivité du territoire en préservant les équilibres générationnels »

La forte croissance démographique qu'a connu le territoire au début des années 1970 jusqu'au début des années 2000 lui a permis de renouveler sa population. Néanmoins, l'attractivité du territoire est remise en question, avec la quasi-stagnation du solde migratoire entre 1999 et 2013, et même un solde négatif sur 2013-2018. Ces tendances entraînent également le vieillissement progressif de la population. Il s'agit donc de maintenir l'identité « *active* » de la population du territoire en accueillant davantage de jeunes ménages. Cela passe par une diversification du parc de logements afin de répondre aux besoins de tous les profils (étudiants, personnes âgées...) mais également par l'offre en équipements et services adaptés à la population (jeunes actifs avec notamment des équipements scolaires et périscolaires, des services de crèches ou d'assistantes maternelles, etc.).

Objectif 2 : « Renforcer les centralités sur le territoire, en organisant l'offre résidentielle, dans une démarche de sobriété foncière »

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France peut s'appuyer sur une armature territoriale lui permettant de structurer et d'organiser son territoire. Ces polarités concentrent les équipements, infrastructures et services de proximité permettant de répondre aux besoins des habitants du territoire. Cependant, la présence de territoires limitrophes très attractifs vient fragiliser et remettre en question la pérennité de ces centralités et le maintien de leur offre. Le renforcement des polarités du territoire est donc un objectif important pour la collectivité avec notamment la mise en œuvre de dispositifs de revitalisation des centre-bourgs sur son territoire.

Dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique, les sols naturels et agricoles constituent un réservoir de carbone indispensable à la préservation de notre qualité de vie. Ainsi il s'agit à la fois de lutter contre l'artificialisation des sols tout en permettant aux communes de se développer. Ce potentiel de développement résidentiel sera adapté et distribué en fonction du niveau de services de chaque commune. Cette répartition permettra de réduire les temps moyens de déplacements en rapprochant les populations des centralités du territoire. Elle permettra ainsi de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en limitant l'utilisation des véhicules motorisés.

Objectif 3 : « Équilibrer l'offre commerciale en favorisant le commerce de proximité et en développant une offre commerciale complémentaire »

Toujours dans la logique d'équilibre entre les polarités du territoire, la Communauté de communes souhaite permettre à chaque bassin de vie du territoire de développer son offre commerciale pour répondre aux besoins quotidiens et hebdomadaires des habitants. Il s'agit également de trouver un équilibre entre l'offre commerciale présente en centre-ville et celle que l'on retrouve en périphérie. Il est donc primordial de contrôler les futurs projets commerciaux sur le territoire afin que ces derniers ne viennent pas déstabiliser la répartition actuelle. Enfin, la situation géographique du territoire entre deux grands espaces attractifs conduit à observer une évasion commerciale des populations locales. Dans l'objectif de limiter cette évasion vers les territoires voisins, le territoire souhaite étoffer ses commerces et notamment la gamme supérieure qui est peu représentée et correspond au besoin actuel des habitants.

Objectif 4 : « Améliorer la proximité en développant l'offre en équipements et en services à la population »

L'accès aux équipements et services publics est un des principes fondateurs de l'égalité de tous dans l'accès aux droits. Afin de maintenir et de développer une offre de service à la population selon des critères de qualité, de proximité et d'accessibilité, la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et les communes qui la composent souhaitent engager des actions coordonnées pour mettre en œuvre la mutualisation des services, la rénovation des infrastructures et favoriser, à travers ces actions, la réduction des disparités sociales à l'échelle du territoire et la cohésion sociale entre ses habitants. Sur un territoire très familial comme celui de la CCPEIDF où un peu plus d'un tiers de la population a moins de 29 ans, le rôle des activités sportives, culturelles et de loisirs ne doivent pas être occultées, afin de garantir la cohésion sociale. En effet, ces dernières sont indispensables à la formation d'individus bien insérés socialement et épanouis. A cet égard, l'intercommunalité peut s'appuyer sur une offre d'équipements déjà bien étoffée, qu'elle entend rénover, moderniser et ouvrir au plus de publics possibles dans la perspective de l'inclusion de tous les habitants.

Afin d'attirer des populations plus jeunes et de maintenir l'image « active » du territoire, le renforcement des équipements scolaires est un enjeu primordial. Cette offre éducative participe également à l'attractivité résidentielle d'un territoire. La création d'un lycée sur le territoire pourrait renforcer son attractivité, et permettrait la mise en valeur et le développement de formations en lien avec l'identité économique du territoire. Dans le contexte actuel de vieillissement de la population, les services médicaux seront également préservés et développés de façon adaptée aux besoins et moyens du territoire, pour permettre d'attirer et maintenir les professions de la santé proches des centres-bourgs. Les services pour la petite enfance et la jeunesse sont des préoccupations collectives qui continueront à être soutenues par le territoire des Portes Euréliennes pour une action sociale équitable sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la prise en charge des seniors (logements, services, accès aux soins, ...) constitue un enjeu pour les années à venir.

Objectif 5 : « Favoriser les déplacements des habitants en s'appuyant sur des mobilités douces et durables »

La mobilité est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement d'un territoire : elle conditionne l'accès aux emplois et aux services, particulièrement en milieu péri-urbain et rural, où la concentration des services dans les centres-bourgs et l'insuffisance en transport en commun pénalise certaines populations au premier rang desquelles les jeunes, les personnes les plus âgées et les ménages fragiles économiquement.

Par ailleurs, la mobilité présente de nombreux enjeux en termes de consommation d'énergies fossiles et de qualité de l'air ainsi que de santé publique. L'enjeu est donc de permettre aux habitants de limiter l'impact de leurs déplacements individuels. Cela demande notamment d'engager des réflexions sur le redéveloppement du fret ferroviaire en favorisant l'accès au train qui offre un atout certain au territoire. Il s'agit de favoriser le développement de mobilités douces et plus durables en réduisant les discontinuités d'itinéraires cyclables et en déployant des dispositifs de recharge de véhicules électriques. Il faut également s'attacher à organiser le territoire de manière à réduire les distances et organiser les transports de marchandises en lien avec la stratégie de développement économique. Il existe donc un véritable enjeu à ce niveau, et agir sur les comportements de mobilité est devenu crucial à l'heure actuelle.

Ambition n°2 : Renforcer la dynamique économique et engager le territoire dans la transition écologique

Aux portes de la région francilienne et à la jonction avec Chartres et Dreux, la Communauté de commune des Portes Euréliennes d'Île-de-France offre un écrin adéquat pour porter le développement durable de ses entreprises et notamment dans le secteur industriel. Même si ce secteur d'activité participe grandement à l'identité économique du territoire, il est important de ne pas restreindre les possibilités de développement des activités économiques de demain. Entrer dans cette nouvelle ère est un enjeu important pour l'économie du territoire. Il est donc important de porter des actions pour mettre en valeur et préserver son territoire mais également soutenir les initiatives économiques durables autour notamment du secteur agricole ou encore du tourisme de nature et d'itinérance.

À travers la stratégie de son Plan Climat-Air-Energie, la Communauté de communes a affirmé son ambition en matière de préservation des ressources foncières, de réduction de la consommation d'énergie et sa volonté de tendre vers un fonctionnement plus sobre et exemplaire. En ce sens, elle entend fédérer et coordonner les acteurs du territoire pour un développement raisonné et mettre en œuvre leur volonté d'améliorer la qualité de vie des habitants, notamment grâce au développement des circuits courts alimentaires et de l'économie circulaire, à la prise en compte des enjeux climatiques, sociaux et économiques, de la précarité et du confort énergétique et thermique. Il s'agit également de déployer les outils et les méthodes nécessaires à la lutte contre l'artificialisation des sols afin d'atteindre, à terme, l'objectif du Zéro Artificialisation Nette. Il s'agit également d'améliorer l'attractivité du territoire, tout en maintenant les mesures de protection sur sa riche biodiversité, indispensables pour garantir sa qualité et son équilibre.

Objectif 1 : « Conserver l'identité économique du territoire tout en permettant la diversification de ses activités (économie résidentielle notamment) »

Le développement économique demande à être construit à l'échelle et en fonction des spécificités du territoire. La collectivité s'appuiera sur le schéma d'accueil des entreprises validé en 2018, qui a permis d'instaurer une organisation dédiée à accueillir et installer durablement les entreprises en favorisant un maillage économique adapté et équilibré. Afin de permettre à l'économie d'être une force pour le territoire, la CCPEIDF soutient et favorise l'implantation et le développement des entreprises sur son territoire. Il s'agit notamment de faciliter les interactions entre les différents acteurs économiques pour consolider le tissu économique. La collectivité peut faciliter ces relations à l'échelle des zones d'activités par exemple, afin d'obtenir un tissu d'activités plus résilient face aux évolutions du contexte économique global. Les enjeux concernant les disparités sociales qui s'expriment à l'échelle de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France nécessitent des actions pour la formation des actifs, leur emploi. L'enjeu est d'offrir une main d'œuvre de qualité et liée aux compétences industrielles du territoire.

La performance du réseau routier, permettant de se connecter aux chaînes d'approvisionnement et aux zones de chalandise voisines, est un atout considérable pour le bon développement du secteur industriel et des activités de logistique. Le territoire peut s'appuyer sur un réseau d'axes de communication (RN10, RN154 et RD906) de premier ordre qu'il entend préserver et valoriser dans les années à venir.

Soutenir la transition écologique dans l'économie passe aussi par des actions à destination des entreprises du territoire et de ses actifs afin de porter le développement économique sur un territoire particulièrement dynamique. Les actions développées portent aussi bien sur la promotion de la responsabilité sociale et sociétale dans les entreprises, sur le développement du télétravail, du coworking ou sur l'accompagnement et la veille sur le développement de filières innovantes et exemplaires afin de soutenir ce type d'actions sur le territoire.

Par ailleurs, en plein essor ces derniers temps, l'économie résidentielle (ou économie des services) est à développer au sein du territoire. Le pouvoir d'achat des populations locales représente une opportunité économique non négligeable qu'il est important de développer sur le territoire. Le développement de l'économie de services et de commerces est à prendre en compte dans la stratégie économique du territoire. En complémentarité des zones d'activités, il est important de permettre l'implantation d'artisans (en compatibilité avec les secteurs habités) afin de diversifier l'offre économique.

Objectif 2 : « Accompagner la transition écologique au sein de l'économie agricole du territoire »

De nombreux espaces agricoles du territoire ont été consommés ces dernières années. La limitation de cette consommation d'espace agricole est la condition sine qua non pour promouvoir l'économie agricole. Il s'agit également de valoriser la ressource en eau qui représente un enjeu majeur pour la pérennité du modèle agricole dans un territoire de plus en plus contraint par les changements climatiques en cours et à venir. Il apparaît nécessaire d'élaborer pour le territoire une organisation dédiée, pour soutenir la transition écologique de l'économie sur un territoire où celle-ci est principalement productive. Afin de permettre à l'agriculture de continuer à être une des forces du territoire, la CCPEIDF soutient et facilite l'implantation et le développement des exploitations agricoles, dans leur projet de diversification.

Outre la question du foncier et de l'insertion de ces activités agricoles dans le tissu urbain en renouvellement, le soutien apporté à la transition écologique dans les pratiques de production passe aussi par l'investissement pour la modernisation et l'innovation dans les exploitations agricoles. A la jonction entre le bassin parisien et les agglomérations de Chartres et de Dreux, le territoire bénéficie d'atouts pour développer les débouchés en circuits courts, et les liens avec l'industrie agroalimentaire. Une agriculture forte est nécessaire à l'émergence de nouvelles formes d'agriculture.

Objectif 3 : « Guider le territoire vers la transition énergétique afin de lutter contre les effets du changement climatique »

L'amélioration de la performance énergétique du bâti constitue l'un des principaux volets de la transition énergétique. A cet égard, la CCPEIDF entend encourager la rénovation énergétique du bâti sur l'ensemble de son territoire ; Il convient désormais de massifier les opérations de rénovation du bâti et des infrastructures publiques afin de compléter ce dispositif d'information et d'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique du bâti et de s'affirmer comme un territoire exemplaire pour la sobriété énergétique. L'engagement du territoire afin de lutter contre les effets du changement climatique se traduit également dans ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en limitant l'utilisation de la voiture, et de densification de la végétation dans les secteurs bâtis pour éviter les îlots de chaleur.

Objectif 4 : « Développer l’accessibilité au numérique pour tous les usagers du territoire »

En cohérence avec le principe d’accès de tous aux services publics, la Communauté de communes des Portes Euréliennes d’Île-de-France et ses communes membres soutiennent de longue date le développement d’outils numériques, et ont œuvré en faveur de la résorption de la fracture numérique des usagers du territoire.

Le développement du très haut débit est en effet une condition sine qua non d’implantation de nouvelles activités économiques, il est donc important de tirer parti de ce déploiement réalisé en lien avec le département et de terminer le raccordement des derniers secteurs du programme.

Toujours dans cet esprit, il est important de soutenir les projets expérimentaux liés aux nouveaux usages du numérique (espaces de coworking ou de télétravail à développer à proximité des gares du territoire).

Ambition 3 : Préserver et développer les atouts et ressources du territoire dans une perspective d’inclusion de tous les habitants

Suite à la loi NOTRe, les contours ainsi que le paysage du territoire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d’Île-de-France ont fortement évolué. Le territoire est aujourd’hui très linéaire, étiré sur un axe Nord/Ouest - Sud/Est entre les grandes agglomérations euréliennes (Chartres et Dreux) et la région parisienne, qui génèrent de fortes influences externes. Malgré tout, on retrouve des bases géographiques solides avec des milieux naturels et un patrimoine identitaire qui offrent une réelle cohérence organisationnelle au territoire. En effet, le réseau de vallées et la relation à l’eau viennent structurer le territoire et correspondent à un enjeu commun à l’ensemble des communes du territoire.

Il existe également des caractéristiques communes autant en matière de biodiversité que de paysages. Au niveau du patrimoine bâti, ces similitudes se retrouvent à travers les formes urbaines, et autres éléments du patrimoine historique. Tous ces éléments confortent la qualité du cadre de vie et offrent la cohérence permettant au territoire de s’assurer un avenir durable notamment par le développement d’un tourisme de nature et d’itinérance.

Objectif 1 : « Préserver les formes urbaines et apporter des réponses adaptées aux différents parcours résidentiels »

La majorité des zones urbanisées du territoire se concentrent dans les vallées. Elles prennent historiquement la typo-morphologie de village-rue organisés le long des cours d’eau et au pied du coteau. En dehors des communes implantées dans les vallées, les zones habitées présentes sur le plateau agricole répondent à une autre forme d’organisation de type « village noyau » souvent formé autour de l’église. La préservation de ces formes urbaines en relation avec les paysages tout comme le contrôle des extensions urbaines en cohérence avec ces formes urbaines linéaires sont des enjeux importants à intégrer dans le développement futur du territoire. On assiste cependant ces dernières années au développement de ces extensions urbaines (notamment pour les tissus d’activités) sur les coteaux et sur le plateau agricole. Ces nouvelles formes urbaines sont à limiter car elles engendrent l’artificialisation des espaces naturels et agricoles et fragilisent le paysage et sa lisibilité.

Ainsi, la production de nouveaux logements adaptés aux besoins de maintien de la population ainsi qu’à la croissance démographique, et plus précisément d’accueil de jeunes actifs, devra s’effectuer dans une logique de limitation de la consommation d’espace induite. L’objectif est de garantir une mixité des formes et des types de

logements à produire afin que l'offre soit adaptée aux différentes attentes des habitants du territoire actuels et à venir. Il s'agit également de palier les effets d'un marché immobilier et foncier en hausse avec la création de logements aidés pour les plus jeunes (et les aînés) au sein des polarités du territoire. L'organisation de ces besoins fonciers et immobiliers, participe également à l'attractivité économique du territoire. La capacité à offrir des solutions adaptées aux entreprises est aussi un facteur de localisation intéressant et permet aux acteurs économiques de s'inscrire dans une stratégie à long terme.

Objectif 2 : « Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique naturel ou bâti des centres urbains »

Le territoire compte un nombre important de sites et monuments historiques. On recense également de nombreux éléments appartenant soit au patrimoine vernaculaire soit au patrimoine industriel qui font perdurer l'identité historique du territoire et participent à la richesse de son cadre de vie. Le patrimoine bâti des Portes Euréliennes est donc un atout majeur pour l'attractivité et le rayonnement du territoire avec notamment le développement du tourisme. Il est l'essence d'une identité et d'une histoire commune à raconter qui peut aussi permettre aux métiers qui lui sont liés directement ou indirectement de se développer et de forger des filières d'avenir pour le territoire. Afin de préserver leur patrimoine et leur cadre de vie pour les générations futures et en s'appuyant sur des filières locales, communauté de communes et communes s'engagent pour la rénovation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti.

Au même titre que le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et paysager de la Communauté de communes des Portes Euréliennes représente un enjeu important pour le territoire. Il remplit des fonctions transversales et multithématiques qui vont de la production alimentaire, de la conservation des espaces naturels, aux loisirs, au tourisme jusqu'à la qualité de l'air. Faire en sorte que l'accès à ce type de patrimoine soit le plus aisé possible, qu'il soit également support de pédagogie pour les jeunes générations et qu'il conserve toutes ses qualités constituent les conditions sine qua none de l'intervention de la Communauté de communes pour fédérer et coordonner les actions des communes qui la composent.

Objectif 3 : « Préserver les continuités écologiques et milieux aquatiques »

Les milieux boisés (boisements en direction de la forêt de Rambouillet et dans les vallées) participent grandement au réseau écologique, et notamment à la trame verte. Pour les milieux humides, la trame bleue du territoire est matérialisée principalement par les cours d'eau. Elles font office de réservoirs et de corridors. Les vallées, qui regroupent trame verte (boisements) et bleue (cours d'eau) sont de véritables « couloirs de biodiversité » qu'il est primordial de préserver.

Sur le plateau agricole, les espaces de mares participent également à la valorisation de ce réseau écologique. On identifie également plusieurs éléments significatifs participant aux continuités écologiques du territoire avec les pelouses et lisières sèches présentes sur des sols calcaires. Ces milieux spécifiques présentent des intérêts particuliers qui permettent de diversifier les espèces faunistiques et floristiques du territoire. Enfin, dans le contexte actuel de changements climatiques, un des principaux enjeux vise à améliorer la qualité des eaux de surface. En effet, la qualité des eaux questionne souvent les usages sensibles (alimentation en eau potable, baignade, agro-alimentaire...) et le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

Objectif 4 : « Affirmer l'identité paysagère comme support au développement d'un tourisme de nature et d'itinérance »

Le territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France est composé en grande majorité de plaines agricoles, qui caractérisent l'identité du territoire. La revalorisation de ces espaces extrêmement sensibles est un enjeu primordial à prendre en compte dans les politiques d'aménagement. On identifie plusieurs espaces boisés qui marquent la charnière entre la plaine agricole et les vallées. Ces boisements qui structurent le paysage sont aussi très fragiles et il est nécessaire d'en assurer la préservation dans la mesure où ils jouent le rôle de « corridors écologiques » propices au bon développement de la biodiversité. La proximité avec la forêt de Rambouillet a également un impact sur le paysage local. En effet, on peut remarquer une présence de plus en plus marquée des boisements en direction de la forêt de Rambouillet. Ce gradient de boisement qui permet de faire la transition entre la plaine agricole et la forêt est à donc à conserver.

Le patrimoine historique et paysager est omniprésent mais encore trop peu connu sur ce territoire aux atouts culturels et naturels. C'est donc un territoire au potentiel d'attractivité touristique fort qu'il convient de protéger et de préserver tout en maintenant l'équilibre entre les usages économiques et touristiques et la préservation de l'écosystème des sites naturels. Protéger ce cadre de vie, la qualité des patrimoines, c'est aussi garantir la transmission de ce territoire aux générations futures et en faire profiter tous les visiteurs à long terme.

Afin de répondre à ces enjeux, le tourisme de nature et d'itinérance est une orientation intéressante pour la CCPEIDF. Il permet aux visiteurs de prendre leur temps pour découvrir le territoire et ses qualités naturelles, paysagères et patrimoniales, de retrouver des rythmes naturels pour se détendre, d'aller à la rencontre des artisans et des patrimoines locaux (art, nature, gastronomie, histoire...). Pourtant, afin de mettre en valeur un territoire au potentiel de rayonnement important, il est nécessaire de développer et de cadrer la filière touristique. Le territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France dispose déjà d'infrastructures propices à ce type de tourisme : véloroute, sentier de Grande Randonnée, etc. Afin de structurer cette filière durable, la Communauté de communes souhaite donc fédérer, coordonner et accompagner les initiatives des communes qui la composent.

Objectif 5 : « Gérer durablement les ressources et les risques qu'elles peuvent induire »

La gestion durable et raisonnée des ressources constitue l'un des grands enjeux de la transition écologique. A cet égard, le territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France se caractérise notamment par un rôle important de la ressource en eau. Autrefois moteurs du développement industriel de la communauté de communes, les rivières qui traversent les vallées et structurent la qualité des paysages du territoire induisent par exemple des risques qu'il est nécessaire de connaître, de prendre en compte et d'anticiper à travers le PPRI de l'Eure. Ainsi, la CCPEIDF et les communes qui la composent se coordonnent avec le SDAGE Seine Normandie et les territoires voisins pour organiser leurs interventions et investir ensemble dans la gestion et la connaissance des risques que l'eau peut induire ainsi que pour intervenir et permettre un accès de tous à une eau de bonne qualité. Il s'agit notamment d'interdire l'ouverture à l'aménagement des zones inondables identifiées dans ces documents. Concernant la gestion des risques, l'objectif porte également sur la maîtrise des eaux de ruissellement par le traitement des eaux pluviales (débits, création de zones d'écoulement naturelles dans les projets d'aménagement).

Tableau de synthèse des actions et projets

N° action	Porteur de projet	Intitulé	Date prévue	Action ou projet
Ambition 1 :				
Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »				
Objectif 1 : « Conserver l'attractivité du territoire en préservant les équilibres générationnels »				
1.1.1	CCPEIF	Rénovation d'un ALSH sur Chatenay	2022	Action
1.1.2	CCPEIF	Construction d'un équipement enfance-jeunesse sur Gallardon	2022	Action
	CCPEIF	Transformation d'une halte-garderie en multiaccueil à Béville-le-Comte		Projet
	CCPEIF	Transformation d'une halte-garderie en multiaccueil à Nogent-le-Roi		Projet
	CCPEIF	Extension d'un ALSH sur Chaudon		Projet
	CCPEIF	Extension d'un ALSH sur Aunay-sous-Auneau		Projet
	CCPEIF	Création d'un ALSH sur Auneau-Bleury-Saint-Symphorien		Projet
Objectif 2 : « Renforcer les centralités sur le territoire, en organisant l'offre résidentielle, dans une démarche de sobriété foncière »				
1.2.1	CCPEIF	Elaboration d'un PLUi 39 communes	2022	Action
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Réhabilitation pour la création de logements locatifs sociaux		Projet
	Pierres	Démolition d'un friche et construction de logement sociaux		Projet
Objectif 3 : « Équilibrer l'offre commerciale en favorisant le commerce de proximité et en développant une offre commerciale complémentaire »				
	CCPEIF	Développement de la ZA Ste-Anne à vocation artisanale et commerciale		Projet
	Epernon	Aménagement de terrasses pour les commerces		Projet
Objectif 4 : « Améliorer la proximité en développant l'offre en équipements et en services à la population »				
1- Santé				
	CCPEIF	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur Gallardon		Projet
	CCPEIF	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur Auneau		Projet
2- Installations et équipements sportifs				
1.4.2.a	Gué de Longroi	Création d'un city-stade	2022	Action
1.4.2.b	Epernon	Création d'un city-stade	2022	Action
1.4.2.c	Chatenay	Création d'un city-stade	2022	Action
1.4.2.d	Villiers-le-Morhier	Terrains de sports et impasse du Puits	2022	Action
	Faverolles	Création d'un city-stade		Projet
	CCPEIF	Création d'un centre aquatique sur Epernon		Projet
	Nogent-le-Roi/CCPEIF	Réhabilitation de la piscine de Nogent-le-Roi		Projet
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Création d'un terrain engazonné pour pratique sportive		Projet
3- Culture et patrimoine				
1.4.3.a	Ecrosnes	Réhabilitation de la salle polyvalente (accessibilité)	2022	Action
	Epernon	Réhabilitation du centre culturel "Les Prairiales"		Projet
	Gallardon	Agrandissement de la bibliothèque		Projet
4- Autres bâtiments				
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Mise en accessibilité des bâtiments publics		Projet
	Soulaire	Construction d'un bâtiment municipal « multi-service »		Projet
Objectif 5 : « Favoriser les déplacements des habitants en s'appuyant sur des mobilités douces et durables »				
1.5.1	Epernon	Création d'une circulation douce via le lycée et la gare d'Epernon	2022	Action
1.5.2	Pierres	Aménagement de cheminements sécurisés pour piétons et vélos	2022	Action

	Hanches	Réalisation de voies douces		Projet
	CCPEIF	Élaboration d'un plan de déplacement		Projet
	CCPEIF	Transport à la demande		Projet
	CCPEIF	Création d'aires de covoiturage		Projet
	Soulaire	Création d'une aire d'accueil cyclistes et randonneurs		Projet
	Saint-Piat	Réalisation d'une piste cyclable et piétonne sur la RD-6		Projet
Ambition 2 :				
Renforcer la dynamique économique et engager le territoire dans la transition écologique				
Objectif 1 : « Conserver l'identité économique du territoire tout en permettant la diversification de ses activités (économie résidentielle notamment) »				
2.1.1	CCPEIF	Extension de la zone d'activités Saint-Mathieu à Gallardon	2022	Action
	CCPEIF	Extension de la zone d'activités à Nogent-le-Roi		Projet
	CCPEIF	Extension de la zone d'activités à Pierres		Projet
	CCPEIF	Création de la zone d'activités Saint-Denis à Droue-sur-Drouette		Projet
	CCPEIF	Déconstruction et dépollution de la friche EGA à Nogent-le-Roi		Projet
	CCPEIF	Déconstruction et dépollution de la friche REVELEC à Auneau		Projet
Objectif 2 : « Accompagner la transition écologique au sein de l'économie agricole du territoire »				
	CCPEIF	Elaborer un projet alimentaire territorial (PAT)		Projet
	Le Gué de Longroi	Création d'un verger communal		Projet
Objectif 3 : « Guider les acteurs du territoire vers la transition énergétique afin de lutter contre les effets du changement climatique »				
2.3.1	Saint-Laurent-la-Gâtine	Rénovation énergétique de bâtiments communaux	2022	Action
2.3.2	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Création d'un pôle social par la réhabilitation et l'isolation d'une maison	2022	Action
	Gallardon	Réhabilitation thermique de la Mairie		Projet
	Vierville	Réhabilitation Isolation mairie		Projet
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Mise en accessibilité des bâtiments publics		Projet
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Isolation annexe services techniques		Projet
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Isolation Ecole Maurice Fanon		Projet
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Isolation Gymnase Perrot		Projet
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Isolation Hôtel de Ville		Projet
Objectif 4 : « Développer l'accessibilité au numérique pour tous les usagers du territoire »				
	CCPEIF	Mise en œuvre de tiers-lieux sur le territoire		Projet

Ambition 3 :
Préserver et développer les atouts et ressources du territoire
dans une perspective d'inclusion de tous les habitants

Objectif 1 : « Préserver les formes urbaines et apporter des réponses adaptées aux différents parcours résidentiels »

3.1.1	CCPEIF	Création de terrains familiaux de gens du voyage	2022	Action
3.1.2	Hanches	Viabilisation pour la construction de logements sociaux	2022	Action
	CCPEIF	Élaboration d'un Programme Local de l'Habitat		Projet

Objectif 2 : « Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique naturel ou bâti des centres urbains »

3.2.1	CCPEIF	Transformation d'une friche commerciale en siège communautaire	2022	Action
3.2.2	Aunay-sous-Auneau	Aménagement de la place de la mairie	2022	Action
3.2.3	Hanches	Requalification de l'espace public autour de la maison des projets	2022	Action
3.2.4	Épernon	Réhabilitation de la Maison à pans de bois	2022	Action
	Gallardon	Réhabilitation paysager de la Place du Jeu de Paume		Projet
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Aménagement de la place du centre-ville et liaison		Projet
	Soulaire	Restauration plafond de l'Église		Projet
	Villiers-le-Morhier	Ancienne halle de marchandise		Projet

Objectif 3 : « Préserver les continuités écologiques et milieux aquatiques »

3.3.1	Saint-Lucien	Réhabilitation d'une mare	2022	Action
3.3.2	SBV4R	Digue de Nogent-le-Roi	2022	Action
	SMVA	Remise à nu de l'Aunay sur la commune d'Auneau		Projet
	Eure-et-Loir Nature	Inventaires de biodiversité sur plusieurs communes		Projet
	Eure-et-Loir Nature	Identification et restauration des continuités écologiques (Drouette et Voise)		Projet
	Épernon	Création d'une mare pédagogique		Projet
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Aménagement espaces publics (parking étangs) - Zone T2		Projet
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Aménagement zone humide - Étangs - trame verte et bleue - Zone T3		Projet
	La Chapelle d'Aunainville	Réfection de la mare de Dillonvilliers		Projet

Objectif 4 : Affirmer l'identité paysagère comme support au développement d'un tourisme de nature et d'itinérance

3.4.1	CCPEIF / VAL'EURE	Parcours des Bords de l'Eure	2022	Action
	CCPEIF	Projet d'accueil touristique sur Changé-Saint-Piat		Projet
	Villiers-le-Morhier	Aménagement d'une base de loisirs - petit étang		Projet

Objectif 5 : « Gérer durablement les ressources et les risques qu'elles peuvent induire »

3.5.1	CCPEIF	Création d'une station d'épuration intercommunale	2022	Action
3.5.2	CCPEIF	Schéma directeur d'assainissement et étude patrimoniale	2022	Action
	CCPEIF	Schéma directeur d'eau potable et étude patrimoniale		Projet

ANNEXE 3

Fiches action du territoire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action/projet 1.1.1

CRTE des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Ambition n°1	Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »
Objectif n°1	Conserver l'attractivité du territoire en préservant les équilibres générationnels
Action n°1.1.1	Création d'un accueil de loisirs sur la commune de Chatenay
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France
Description de l'action	<p>La communauté de communes a acquis une ancienne école auprès d'une congrégation religieuse en 2021.</p> <p>Dans cette Maison Saint-Paul, il s'agit de réaliser des travaux de réhabilitation pour y accueillir tous les enfants de Chatenay, maternels et élémentaires, en périscolaire et en extrascolaire (mercredi et vacances scolaires), soit un accueil de loisirs d'environ 50 places.</p> <p>Une mise aux normes des bâtiments est nécessaire pour l'accueil de mineurs : sanitaires, chauffage, électricité, rénovation des murs et des sols.</p> <p>Les habitants du village sont très attachés à ce patrimoine. Dans un second temps, les locaux de l'étage pourraient trouver également une affectation en lien avec la commune et les associations locales.</p>
Partenaires	Maître d'ouvrage, Département CD 28 – FDI, Région Centre-Val de Loire Etat – DETR, CAF, Energie Eure-et-Loir, commune de Chatenay, PEP 28, groupe scolaire, associations locales, ...
Coût prévisionnel	Coût du projet : 985 950€ HT
Plan de financement	<p>Maître d'ouvrage : 366 700€</p> <p>Département CD 28 – FDI : 150 000€</p> <p>Région Centre-Val de Loire : 150 000€</p> <p>Etat – DETR/DSIL : 150 000€</p> <p>CAF : 150 000€</p> <p>Energie Eure-et-Loir : 19 250€</p>
Calendrier	<p>Validation de la phase APS : 07 février 2022</p> <p>Dépôt du permis de construire : mars 2022</p> <p>Consultation des entreprises : avril 2022</p> <p>Travaux : juin-juillet-août 2022</p> <p>Ouverture : septembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'enfants accueillis</p> <p>Niveau de partenariat engagé avec la commune, le groupe scolaire, les associations locales</p>

Fiche action/projet 1.1.2

CRTE des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Ambition n°1	Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »
Objectif n°1	Conserver l'attractivité du territoire en préservant les équilibres générationnels
Action n°1.1.2	Construction d'un équipement enfance-jeunesse sur la commune de Gallardon
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France
Description de l'action	<p>Il s'agit de construire un équipement enfance-jeunesse comprenant, 1 multiaccueil de 20 places pour les enfants de 0 à 3 ans, le bureau et les activités du Relais petite enfance (RPE), un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire pour 70 enfants d'âge élémentaire ainsi qu'un accueil de loisirs pour 36 adolescents. Le secteur de Gallardon est dépourvu de locaux spécifiques notamment pour la petite enfance et pour les adolescents.</p> <p>La communauté de communes fera l'acquisition et la démolition, d'une ferme à proximité de l'école élémentaire et d'un parking, en centre-ville de Gallardon. Cette acquisition est prévue en mars-avril 2022.</p>
Partenaires	Maître d'ouvrage, Etat, Département d'Eure-et-Loir, Région Centre-Val de Loire, CAF, Energie Eure-et-Loir, commune de Gallardon
Coût prévisionnel	Coût du projet : 5 365 720€ HT
Plan de financement	<p>Maître d'ouvrage (emprunt) : 4 154 470€ Département CD 28 – FDI : 150 000€ Région Centre-Val de Loire : 300 000€ Etat – DETR/DSIL : 225 000€ CAF : 517 000€ Energie Eure-et-Loir : 19 250€</p>
Calendrier	<p>Choix d'une maîtrise d'œuvre : juin 2022 Phase APS – PAD – Projet : juillet à septembre 2022 Dépôt du permis de construire : octobre 2022 Consultation des entreprises : novembre 2022 Travaux : mars – décembre 2023 Ouverture : janvier 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'enfants accueillis Niveau de partenariat engagé avec la commune, le groupe scolaire, les associations locales</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Portes Euréliennes
d'Ile-de-France**
communauté de communes

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action/projet 1.2.1

CRTE des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Ambition n°1	Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »
Objectif n°2	Renforcer les centralités sur le territoire, en organisant l'offre résidentielle, dans une démarche de sobriété foncière
Action n°1.2.1	Elaboration d'un PLUi à l'échelle des 39 communes
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
Description de l'action	<p>La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, qui compte 39 communes et presque 50 000 habitants, est compétente en matière de documents d'urbanisme et de schéma de cohérence territoriale depuis le 1^{er} janvier 2017.</p> <p>Sur le territoire plusieurs documents d'urbanisme cohabitent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 SCOT, 2 PLUi, 14 PLU, 2 cartes communales - 5 communes au règlement national d'urbanisme <p>La communauté de communes souhaite s'engager dans l'élaboration de plan local de l'urbanisme intercommunal sur les 39 communes avec les motivations suivantes :</p> <p>-Face à des problématiques complexes de développement, la réalisation d'un PLUi est perçue commune une opportunité de bâtir un projet de territoire apportant des réponses adaptées à leur problématiques, tout en aspirant à un développement harmonieux de l'espace communautaire qui se fonde sur les spécificités et les complémentarités locales ;</p> <p>-Le PLUi vient naturellement concrétiser une habitude de travail entre les 39 communes instaurée depuis 5 ans et une vision commune de territoire partagé ;</p> <p>-Le PLUi sera encadré par les prescriptions et recommandations du Schéma de Cohérence Territoriale déjà approuvées par le conseil communautaire en janvier 2020.</p>
Partenaires	Maître d'ouvrage, Etat, Département d'Eure-et-Loir
Coût prévisionnel	Coût du projet : 300 000€ HT
Plan de financement	<p>Maître d'ouvrage : 105 000€</p> <p>Etat – DGD : 135 000€</p> <p>Département d'Eure-et-Loir – FDI : 60 000€</p>

Calendrier	-Prescription de la procédure : conseil communautaire du 24 février 2022 - Lancement de la procédure et choix d'un bureau d'études (ou d'un groupement de bureaux d'études) : mars à juin 2022 -Elaboration du PLUi : juillet 2022 – juin 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours d'élaboration



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action/projet 1.4.2.a

CRTE des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Ambition n°1	Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »
Objectif n°4	Améliorer la proximité en développement l'offre en équipements et en services à la population
Action n°1.4.2.a	Création d'un city-stade
Maître d'ouvrage	Commune du Gué de Longroi
Description de l'action	<p>La commune souhaite mettre à disposition des enfants et des jeunes de son territoire un équipement sportif ouvert, accessible, permettant de pratiquer plusieurs sports en autonomie et s'adressant à tous les âges.</p> <p>La commune a identifié l'emplacement et dispose de la maîtrise foncière.</p> <p>Dans les communes qui ne disposent pas de stade ou de salles de sport, ces équipements peuvent être utilisés par les écoles et les accueils périscolaires. Ils offrent aux jeunes un moyen de faire du sport et de se retrouver en proximité, dans leurs communes.</p>
Partenaires	Maitre d'ouvrage, Etat, Région Centre Val-de-Loire, Département d'Eure-et-Loir, CAF
Coût prévisionnel HT	Coût du projet : 87 130€
Plan de financement	Maitre d'ouvrage : 17 426€ Etat : € Région Centre Val-de-Loire : 34 852€ Département d'Eure-et-Loir : 26 139€ Caisse d'Allocations Familiales : 8 713€
Calendrier	Démarrage de la réalisation : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de jeunes fréquentant chaque city-stade Respect de l'équipement

Fiche action/projet 1.4.2.b

CRTE des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Ambition n°1	Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »
Objectif n°4	Améliorer la proximité en développement l'offre en équipements et en services à la population
Action n°1.4.2.b	Création d'un city-stade
Maître d'ouvrage	Commune d'Epernon
Description de l'action	<p>La commune souhaite mettre à disposition des enfants et des jeunes de son territoire un équipement sportif ouvert, accessible, permettant de pratiquer plusieurs sports en autonomie et s'adressant à tous les âges.</p> <p>La commune a identifié l'emplacement et dispose de la maîtrise foncière.</p> <p>Dans les communes qui ne disposent pas de stade ou de salles de sport, ces équipements peuvent être utilisés par les écoles et les accueils périscolaires. Ils offrent aux jeunes un moyen de faire du sport et de se retrouver en proximité, dans leurs communes.</p>
Partenaires	Maitre d'ouvrage, Etat, Région Centre Val-de-Loire
Coût prévisionnel HT	Coût du projet : 66 667€
Plan de financement	Maître d'ouvrage : 40 001€ Etat : € Région Centre Val-de-Loire : 26 666€ Département d'Eure-et-Loir : €
Calendrier	Démarrage de la réalisation ; 1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de jeunes fréquentant chaque city-stade Respect de l'équipement



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action/projet 1.4.2.c

CRTE des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Ambition n°1	Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »
Objectif n°4	Améliorer la proximité en développant l'offre en équipements et en services à la population
Action n°1.4.2.c	Création d'un city-stade
Maître d'ouvrage	Commune de Chatenay
Description de l'action	<p>La commune souhaite mettre à disposition des enfants et des jeunes de son territoire un équipement sportif ouvert, accessible, permettant de pratiquer plusieurs sports en autonomie et s'adressant à tous les âges.</p> <p>La commune a identifié l'emplacement.</p> <p>Dans les communes qui ne disposent pas de stade ou de salles de sport, ces équipements peuvent être utilisés par les écoles et les accueils périscolaires. Ils offrent aux jeunes un moyen de faire du sport et de se retrouver en proximité, dans leurs communes.</p>
Partenaires	Maitre d'ouvrage, Etat, Région Centre Val-de-Loire, Département d'Eure-et-Loir, CAF
Coût prévisionnel HT	Coût du projet : 110 100€
Plan de financement	<p>Maitre d'ouvrage : 22 020€</p> <p>Etat : €</p> <p>Région Centre Val-de-Loire : 44 040€</p> <p>Département d'Eure-et-Loir : 33 030€</p> <p>Caisse d'Allocations Familiales : 11 010€</p>
Calendrier	Démarrage de la réalisation : 1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de jeunes fréquentant chaque city-stade</p> <p>Respect de l'équipement</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Portes Euréliennes
d'Ile-de-France**
communauté de communes

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action/projet 1.4.2.d

CRTE des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Ambition n°1	Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »
Objectif n°4	Améliorer la proximité en développant l'offre en équipements et en services à la population
Action n°1.4.2.d	Terrains de sports et impasse du Puits
Maître d'ouvrage	Commune de Villiers-le-Morhier
Description de l'action	<p>Le site concerné est directement connecté à la place de l'Eglise via la rue de la Fontaine. Il est situé à proximité des étangs.</p> <p>Il se compose de deux terrains de foot de la commune, de l'ancien lavoir reconverti en vestiaires. Le site comprend aussi une prairie humide le long de la rue de la Fontaine. C'est un espace écologique intéressant à mettre en valeur.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -aménager la prairie humide, -aménager l'impasse du Puits -traiter le besoin de stationnement lié aux différents usages du site, -créer des cheminements permettant de faire le tour des terrains de sports et relier le projet de base de loisirs petit étang à travers les boisements existants.
Partenaires	Maître d'ouvrage, Etat, Département d'Eure-et-Loir, Région Centre-Val de Loire
Coût prévisionnel	Coût du projet : 263 000€ HT
Plan de financement	<p>Maître d'ouvrage (emprunt) : 52 600€</p> <p>Etat – DETR/DSIL : 78 900€</p> <p>Région Centre-Val de Loire : 131 500€</p> <p>Département CD 28 – FDI : €</p>
Calendrier	<p>Choix d'une maîtrise d'œuvre : juin 2022</p> <p>Phase APS – PAD – Projet : juillet à septembre 2022</p> <p>Dépôt du permis de construire : octobre 2022</p> <p>Consultation des entreprises : novembre 2022</p> <p>Travaux : mars – décembre 2023</p> <p>Ouverture : janvier 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours d'élaboration

Fiche action/projet 1.4.3.a

CRTE des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Ambition n°1	Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »
Objectif n°4	Améliorer la proximité en développant l'offre en équipements et en services à la population
Action n°1.4.3.a	Réhabilitation de la salle polyvalente (accessibilité)
Maître d'ouvrage	Commune d'Ecrosnes
Description de l'action	<p>La commune souhaite réhabiliter la salle polyvalente et ses aménagement extérieurs. L'équipement, d'environ 320m², est composé de deux salles qui ont été reliées entre elles par un hall vitré. Aucun aménagement majeur n'a été entrepris depuis sa construction en 1980.</p> <p>Il s'agit donc de rénover l'ensemble des locaux : mise aux normes PMR des sanitaires, création d'une cuisine avec mobilier en inox et marche en avant, adjonction d'une salle permettant l'accueil des administrés dans le style « café citoyen » et des loges pour le théâtre et la danse.</p>
Partenaires	Maitre d'ouvrage, Etat, Région Centre Val-de-Loire, Département d'Eure-et-Loir, CAF
Coût prévisionnel HT	Coût du projet : 900 000€
Plan de financement	<p>Maitre d'ouvrage (fonds propres et emprunts) : 350 000€ Etat DETR : 100 000€ Etat DSIL + DSIL part énergétique) : 100 000€ Région Centre Val-de-Loire : 200 000€ Département d'Eure-et-Loir : 150 000€</p>
Calendrier	Démarrage de la réalisation : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours d'élaboration



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Portes Euréliennes
d'Île-de-France
communauté de communes

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action/projet 1.5.1

CRTE des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Ambition n°1	Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »
Objectif n°5	Favoriser les déplacements des habitants en s'appuyant sur des mobilités douces et durables
Action n°1.5.1	Création d'une circulation douce via le lycée de Hanches et la gare d'Epernon
Maître d'ouvrage	Commune d'Epernon
Description de l'action	Il s'agit de la création d'une liaison douce structurante de 2,5 km entre les centres des deux communes et la gare d'Epernon, via le futur lycée en construction sur la commune de Hanches et qui ouvrira en septembre 2023.
Partenaires	Maître d'ouvrage, Etat, Département d'Eure-et-Loir, Région Centre-Val de Loire
Coût prévisionnel	Coût du projet : 142 000€ HT
Plan de financement	Maître d'ouvrage : 28 400€ Etat : € Région Centre-Val de Loire : 113 600€
Calendrier	Echéance du projet : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours d'élaboration



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Portes Euréliennes
d'Île-de-France
communauté de communes

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action/projet 1.5.2

CRTE des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Ambition n°1	Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité en tirant profit de son positionnement, « entre ville et campagne »
Objectif n°5	Favoriser les déplacements des habitants en s'appuyant sur des mobilités douces et durables
Action n°1.5.2	Aménagements sécurisés pour piétons et vélos
Maître d'ouvrage	Commune de Pierres
Description de l'action	<p>Il s'agit des opérations suivantes :</p> <p>-Etude stratégique de mobilité : réalisation d'un plan de circulations douces pour la commune de Pierres.</p> <p>La commune souhaite en effet se doter d'un tel outil de programmation et de planification permettant à la municipalité de définir une politique de développement de l'usage du vélo et de programmer les investissements nécessaires dans un plan pluriannuel.</p> <p>L'objectif final de ce plan de circulations douces est un rééquilibrage modal en réduisant l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements utilitaires de courte distance et l'augmentation de la pratique de la marche et du vélo de loisirs sur le territoire communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'usage des modes dits « doux » / « actifs » en construisant une stratégie d'aménagement et d'équipement de l'espace public ; - Constituer un réseau de chemins piétonniers et cyclables attractif couvrant la totalité du territoire communal et en lien avec les pôles générateurs de flux locaux afin de développer réellement l'usage des modes actifs comme moyen de déplacement quotidien et de loisir ; - Favoriser l'intermodalité avec les transports collectifs pour favoriser un report modal. <p>La commune souhaite accompagner le développement de ces usages alternatifs à la voiture individuelle en offrant des voies sécurisées, des itinéraires dédiés, des points de connexions intermodaux, des aires de pause, une orientation pratique et confortable pour tous (familles, personnes à mobilité réduite, enfants, etc.) sans discontinuité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une signalétique horizontale et verticale en faveur de la circulation des piétons et vélos sur les axes à enjeux, vers les cheminements sécurisés à destination des pôles générateurs de flux locaux. - Aménagement des allées de St-Piat et du Potencourt comme itinéraires alternatifs pour la circulation des piétons et vélos : décaissement, pose d'un grave stabilisé, signalétique, équipements.

Partenaires	Maître d'ouvrage, Etat, Département d'Eure-et-Loir, Région Centre-Val de Loire
Coût prévisionnel	Coût du projet : 72 500€ HT
Plan de financement	Maitre d'ouvrage : 35 700€ Etat : € Région Centre-Val de Loire : 113 600€
Calendrier	Etude stratégique : 2022 Aménagements cheminements allées de St-Piat et du Potencourt : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours d'élaboration



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action/projet 2.1.1

CRTE des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Ambition n°2	Renforcer la dynamique économique et engager le territoire dans la transition écologique
Objectif n°1	Conserver l'identité économique du territoire tout en permettant la diversification de ses activités (économie résidentielle notamment)
Action n°2.1.1	Extension de la zone d'activités Saint-Mathieu à Gallardon
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France
Description de l'action	<p>La communauté de communes prévoit, pour 2023, le développement d'une extension de 9,5ha de la zone d'activités de Saint Mathieu à Gallardon. Cette opération est conduite par la SEADEL par voie de concession publique d'aménagement. Le programme envisage, dans un premier temps, la viabilisation de 6 lots en façade de la RD28, et à l'avenir un total d'une vingtaine de lots à destination des artisans, d'activités commerciales, TPE et PME.</p> <p>La station d'épuration de Gallardon est suffisamment dimensionnée pour recueillir les eaux usées de ce futur aménagement. Cependant, afin de délester les réseaux du centre-ville de Gallardon et d'assurer leur bon fonctionnement, de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eau potable, de 950 ml chacun, doivent être créés : route de Bichailloux, à partir du giratoire RD 330 / R D28.</p> <p>Les réseaux ainsi créés permettront également le raccordement de futures zones d'habitations dans le secteur le cas échéant.</p> <p>Cette création permettrait de supprimer un poste de refoulement existant (système moins énergivore) en bénéficiant de la pente naturelle des lieux.</p>
Partenaires	Maitre d'ouvrage, Etat, Département d'Eure-et-Loir
Coût prévisionnel	Coût du projet : 583 300€ HT
Plan de financement	Maitre d'ouvrage : 338 300€ Etat – DETR/DSIL : 225 000€ Département d'Eure-et-Loir : 20 000€
Calendrier	Avant-projet définitif : mars 2022 Consultation des entreprises : printemps 2022 Travaux : automne 2022 Date d'achèvement des travaux : fin 2022 – début 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de commercialisation de cette extension de zone d'activités Diversité des nouveaux acteurs économiques implantés sur ce site



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Portes Euréliennes
d'Ile-de-France**
communauté de communes

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action/projet 2.3.1

CRTE des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Ambition n°1	Renforcer la dynamique économique et engager le territoire dans la transition écologique
Objectif n°3	Guider le territoire vers la transition énergétique afin de lutter contre les effets du changement climatique
Action n°2.3.1	Rénovation énergétique de bâtiments communaux
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent-la-Gâtine
Description de l'action	<p>Il s'agit d'un projet de rénovation énergétique de la mairie, de la restauration scolaire et d'une salle de classe.</p> <p>-changement du système de chauffage (commun à la mairie, la restauration scolaire et une salle de classe) en vue de la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau,</p> <p>-isolation et ventilation adaptée : changement des fenêtres de la salle de restauration scolaire et de la cuisine,</p> <p>-mise en œuvre de panneaux solaires pour une autoconsommation n sur le toit de la restauration scolaire.</p>
Partenaires	Maitre d'ouvrage, Région Centre Val-de-Loire, Etat, Département d'Eure-et-Loir, Energie Eure-et-Loir
Coût prévisionnel HT	Coût de l'opération : 110 000€ HT
Plan de financement	Maitre d'ouvrage : 11 000€ Etat – DETR : 44 000€ Région Centre Val-de-Loire : 55 000€
Calendrier	Démarrage des travaux : 3 ^{ème} trimestre 2022
indicateurs d'évaluation proposés	En cours d'élaboration

Fiche action/projet 2.3.2

CRTE des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Ambition n°1	Renforcer la dynamique économique et engager le territoire dans la transition écologique
Objectif n°3	Guider le territoire vers la transition énergétique afin de lutter contre les effets du changement climatique
Action n°2.3.2	Création d'un pôle social par la réhabilitation et l'isolation d'une maison de ville
Maître d'ouvrage	Commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
Description de l'action	La ville d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien dispose d'une maison remarquable (XIX ^{ème} siècle), acquise en 2016 qu'elle souhaite transformer en pôle social pour regrouper différents services accessibles à tous : CAF, service social et service de PMI du CD28, SISTEL, associations (ADMR, SADS, ...). D'importants travaux d'isolation sont prévus.
Partenaires	Maitre d'ouvrage, Région Centre Val-de-Loire, Etat, Département d'Eure-et-Loir, Energie Eure-et-Loir
Coût prévisionnel HT	Coût de l'opération : 762 850€ HT
Plan de financement	Maitre d'ouvrage : 152 570€ Etat : 168 220€ Région Centre Val-de-Loire : 260 155€ Département d'Eure-et-Loir : 181 905€€
Calendrier	Démarrage des travaux : 4 ^{ème} trimestre 2022 Travaux d'isolation : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours d'élaboration



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Portes Euréliennes
d'Ile-de-France**
communauté de communes

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action/projet 3.1.1

CRTE des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Ambition n°3	Préserver et développer les atouts et ressources du territoire dans une perspective d'inclusion de tous les habitants
Objectif n°1	Préserver les formes urbaines et apporter des réponses adaptées aux différents parcours résidentiels
Action n°3.1.1	Création de terrains familiaux de gens du voyage
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
Description de l'action	Face à la sédentarisation de familles de gens du voyage, notamment sur la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, il s'agit de : - Recherche du foncier sur le territoire communautaire afin de créer et d'aménager des terrains familiaux pour des familles semi-sédentarisées - Trouver des solutions de relocalisation ou de relogement des familles dans le respect des moyens juridiques à disposition et du degré d'acceptabilité des familles
Partenaires	Maître d'ouvrage, communes, Etat, services, Département d'Eure-et-Loir, associations
Coût prévisionnel	Coût du projet : 315 000€ HT
Plan de financement	Maître d'ouvrage : 115 000€ Etat DETR/DSIL : 200 000€
Calendrier	Recherche et acquisition de terrains : mars à juin 2022 Accompagnement social des familles : mars à juin 2022 Viabilisation et aménagement de terrains : septembre à décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours d'élaboration



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Portes Euréliennes
d'Ile-de-France**
communauté de communes

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action/projet 3.2.1

CRTE des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Ambition n°3	Préserver et développer les atouts et ressources du territoire dans une perspective d'inclusion de tous les habitants
Objectif n°2	Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique naturel et bâti des centres urbains
Action n°3.2.1	Transformation d'une friche commerciale en siège communautaire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
Description de l'action	<p>Sur la commune d'Épernon, là où se trouve le siège actuel de la communauté de communes, un ensemble foncier est à vendre comprenant un bâtiment de 2000m² et un parking d'environ 70 places. Il s'agit d'une ancienne surface commerciale.</p> <p>L'idée de réhabiliter cette friche commerciale pour en faire le siège de la communauté de communes a été approuvée par les élus communautaires à l'unanimité en comité des maires et en conseil communautaire.</p> <p>Le bâtiment est de construction traditionnelle et peut être restructuré et transformé en bureaux moyennant la création de puits de lumière en milieu de bâtiments (de type patios) et d'ouvertures latérales.</p> <p>Ces nouveaux locaux pourraient comprendre une salle de réunion pour le conseil communautaire (hémicycle), des salles de réunions de tailles différentes, suffisamment de bureaux pour les élus et les services communautaires ainsi que tous les espaces communs nécessaires pour une collectivité de la taille de la communauté de communes.</p>
Partenaires	Maître d'ouvrage, Etat, Région Centre Val-de-Loire, Département d'Eure-et-Loir, Energie Eure-et-Loir
Coût prévisionnel HT	Coût du projet : 3 019 372€ HT
Plan de financement	Maître d'ouvrage (emprunt) : 2 399 750 Etat - DERT : 150 000€ Département d'Eure-et-Loir : 150 000€ Région Centre Val-de-Loire : 300 000€ Eure-et-Loir Energie : 19 250€
Calendrier	Consultation des entreprises : janvier-février 2022 Début des travaux : avril 2022 Fin des travaux juin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours d'élaboration



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action/projet 3.1.2

CRTE des Portes Euréliennes d'Île-de-France

Ambition n°1	Préserver et développer les atouts et ressources du territoire dans une perspective d'inclusion de tous les habitants
Objectif n°3	Préserver les formes urbaines et apporter des réponses adaptées aux différents parcours
Action n°3.1.2	Viabilisation pour de la construction de logements sociaux
Maître d'ouvrage	Commune de Hanches
Description de l'action	<p>La commune a procédé à l'acquisition d'une maison en 2015 et a procédé à sa démolition en 2019 dans le but de réaliser des logements sociaux.</p> <p>Un projet est en cours d'élaboration avec un bailleur social pour la construction de 7 maisons dont 4 en logements sociaux et 3 en accession à la propriété.</p> <p>Il revient à la commune de viabiliser la rue de la Prairie pour permettre la réalisation de ce projet.</p>
Partenaires	Maitre d'ouvrage, Région Centre Val-de-Loire, Etat, Département d'Eure-et-Loir, Energie Eure-et-Loir
Coût prévisionnel HT	Coût de l'opération : 42 805€ HT
Plan de financement	<p>Maitre d'ouvrage : 12 842€</p> <p>Région Centre Val-de-Loire : 17 122€</p> <p>Département d'Eure-et-Loir : 12 841€</p>
Calendrier	Démarrage des travaux : 2 ^{ème} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours d'élaboration